

IK

DOCUMENT DE REFERENCE

2010-2011





DOCUMENT DE REFERENCE 2010/2011

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence contient l'ensemble des éléments du Rapport Financier Annuel.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 décembre 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Préambule

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ↪ le rapport d'activité, les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2009 figurant respectivement aux pages 9 à 55, 64 à 93 et 94 à 96 du Document de référence de l'exercice 2008/2009, enregistré auprès de l'AMF le 09 février 2010 sous le n° R. 10-005.
- ↪ le rapport d'activité, les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2010 figurant respectivement aux pages 10 à 54, 63 à 94 et 95 à 97 du Document de référence de l'exercice 2009/2010, enregistré auprès de l'AMF le 06 décembre 2010 sous le n° R. 10-079.

Les deux documents de référence cités ci-dessus, ainsi que le présent document de référence, sont disponibles sur le site Internet du Groupe www.groupekindy.fr ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-France.org

Sommaire

I	Informations Financières Sélectionnées	4
	1. Agrégats activités poursuivies	4
	2. Etat de situation financière consolidé.....	5
	3. Etat du résultat consolidé.....	6
	4. Etat des autres éléments du résultat global.....	7
	5. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	8
	6. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	9
II	L'activité du Groupe	10
	1. Périmètre du Groupe consolidé	10
	2. Historique.....	11
	3. Commentaires sur l'activité du Groupe	11
	4. Faits marquants pour le Groupe	13
	5. Le management.....	13
	6. Recherche et Développement – Qualité	13
	7. Communication	13
	8. Les approvisionnements	14
	9. Les effectifs.....	14
	10. Analyse de nos risques.....	14
	11. Engagements Hors Bilan.....	18
	12. Evaluation des affaires	18
	13. Comptes consolidés	19
	14. L'avenir du Groupe	21
	15. Evènements intervenus depuis la clôture.....	21
	16. Activités en matière de Recherche et Développement	21
	17. Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	22
	18. Les comptes sociaux de Kindy S.A.	22
	19. Actualisation en date du 08 novembre 2011.....	26
III	L'actionariat de la société	27
	1. L'actionariat de la société.....	27
	2. Actions propres et Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	27
	3. Evolution boursière.....	28
	4. Prises de participations significatives	28
	5. Etat de la participation des salariés	28
	6. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	28
	7. Politique de distribution des dividendes.....	29
	8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	29
IV	Administration et gestion	30
	1. Les mandataires de la société Kindy SA.....	30
	2. Les rémunérations des mandataires (L.225-102-1 al 1 et 2 du code de commerce et selon recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008).....	31
	3. Jetons de présence	33
	4. Informations complémentaires concernant les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.....	33
	5. Quitus pour la gestion	34
V	Les conséquences sociales de l'activité	35
	1. Politique de recrutement	35
	2. Conditions de travail	36
	3. Motivation des collaborateurs	37
	4. Dialogue social	37
	5. Formation.....	38
	6. Insertion.....	38
VI	Les conséquences environnementales de l'activité et propriétés immobilières, usines et équipements	39
	1. Conséquences environnementales	40
	2. Propriétés, usines et équipements	41
VII	Rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	42
	1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance	42
	2. Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	44



VIII	Comptes consolidés au 30 juin 2011	47
	A- Etat de situation financière consolidé au 30 juin 2011.....	47
	B - Etat du résultat consolidé au 30 juin 2011.....	48
	C - Etat des autres éléments du résultat global au 30 juin 2011.....	49
	D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2011	50
	E - Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2011.....	51
	F - Annexe au bilan et compte de résultat consolidés au 30 juin 2011.....	52
	1. Informations générales.....	52
	2. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers.....	52
	3. Règles et méthodes comptables.....	53
	4. Gestion du risque.....	59
	5. Périmètre de consolidation.....	61
	6. Notes sur l'état de situation financière consolidée.....	61
	7. Notes sur l'état du résultat consolidé.....	67
	8. Autres informations.....	70
IX	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	73
X	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	75
XI	Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Kindy SA	78
XII	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions	80
XIII	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E.	81
XIV	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital prévues aux résolutions 11, 12, 13, 14 et 15 de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011	82
XV	Comptes annuels individuels de la société Kindy S.A. au 30 juin 2011	84
	A – Bilan Actif	84
	B – Bilan Passif.....	85
	C – Compte de résultat	86
	D – Annexe aux Comptes Sociaux au 30/06/2011	87
	1. Faits majeurs de l'exercice	87
	2. Informations relatives au Bilan	87
	3. Informations relatives au compte de résultat.....	92
	4. Autres informations.....	93
XVI	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société Kindy S.A	94
XVII	Projet des résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011	96
	1. Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2011	96
	2. Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2011.....	98
XVIII	Personnes responsables	103
XIX	Contrôleurs légaux des comptes	104
	1. Commissaires aux Comptes	104
	2. Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	104
XX	Informations complémentaires	105
	1. Informations concernant l'Emetteur.....	105
	2. Les statuts.....	105
	3. Autodétention et rachats d'actions.....	107
	4. Informations incluses par référence dans le Document de Référence.....	109
	5. Documents accessibles au public.....	109
XXI	Tableau de concordance	110



I Informations Financières Sélectionnées

1. AGREGATS ACTIVITES POURSUIVIES ^{1 2}

Sauf avis contraire, les chiffres figurant dans le présent document sont présentés en milliers d'euros

	1 ^{er} trimestre 30.09.2011 (non audité)	1 ^{er} trimestre 30.09.2010 (non audité)	Annuels 30.06.2011	Annuels 30.06.2010	Annuels 30.06.2009
Chiffre d'Affaires	11 130	10 560	45 343	41 036	40 080
Résultat Opérationnel Courant			1 583	1 306	411
Résultat Opérationnel			1 393	1 133	319
Résultat Net			3 227	1 151	-409
Capacité d'Autofinancement			3 589	1 472	-32
Dettes Financières LT	743	462	860	731	1 321
Dettes Financières CT	2 835	4 360	3 007	4 947	4 810
- Trésorerie	-829	-1 564	-1 732	-1 806	-1 213
Endettement Financier Net	2 749	3 258	2 135	3 872	4 918

¹ Les agrégats les plus pertinents en terme d'information financière sont ceux ne tenant pas compte des contributions des activités cédées et abandonnées Baby Love, Mariner, Contim, Sovema, Kindy Polska et GBB Tunisie.

² Dans les exercices clos le 30/06/2009 et 30/06/2010 présentés sur l'état du résultat consolidé de la page 6 et le tableau de flux de trésorerie de la page 8, les activités abandonnées suivantes ont été isolées et ce conformément aux normes IFRS en vigueur (retraitement du compte de résultat et du tableau de flux des périodes antérieures comme si les activités abandonnées avaient satisfait aux critères d'une activité abandonnée) : Société Mariner dont le fonds de commerce a été cédé le 18 mars 2008 (ainsi que ses filiales Société Commerciale de la Maille et Mariner Italie) , Société Baby Love cédée le 15 novembre 2008, Société Kindy Polska dont l'activité a été arrêtée le 01 juillet 2008, la société Sovema absorbée le 30 avril 2010 par Kindy Bloquert, GBB Tunisie liquidée en le 01 juillet 2009 et Contim liquidée le 01 juillet 2010

2. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	839	839	837
Autres immobilisations incorporelles	4 530	4 497	4 527
Immobilisations corporelles	1 144	1 217	1 252
Titres mis en équivalence	41	43	44
Autres actifs non-courants	289	237	71
Actifs d'impôts non courants	2 422		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	9 265	6 833	6 731
ACTIFS COURANTS			
Stocks	11 674	9 827	9 441
Créances clients	5 649	7 993	7 697
Autres actifs courants	1 014	808	2 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 039	1 945	1 375
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		756	4 291
TOTAL ACTIFS COURANTS	20 376	21 329	25 523
TOTAL ACTIFS	29 641	28 162	32 254
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	5 212	5 212	10 424
Autres réserves	-123	-378	-1 969
Résultat de l'exercice	3 233	401	-3 651
Intérêts minoritaires	177	653	760
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 499	5 888	5 564
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	860	731	1 321
Passifs d'impôt non courant	1 720	1 287	1 495
Provisions à long terme	698	659	713
Autres passifs non courants	4	4	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 282	2 681	3 529
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	9 278	8 861	7 778
Passifs financiers courants	3 314	5 073	4 972
Provisions à court terme	170	149	58
Autres passifs courants	5 098	5 046	7 557
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		464	2 796
TOTAL PASSIFS COURANTS	17 860	19 593	23 161
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	29 641	28 162	32 254



3. ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE

	30/06/2011	30/06/2010			30/06/2009		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Chiffre d'affaires	45 343	41 036	636	41 672	40 080	8 070	48 150
Autres produits de l'activité	10	14	0	14	12	10	22
Achats consommés	-23 076	-19 268	-139	-19 407	-17 904	-4 518	-22 422
Charges de personnel	-10 109	-10 167	-40	-10 207	-10 090	-2 579	-12 669
Charges externes	-9 078	-8 095	-195	-8 290	-9 197	-2 023	-11 220
Impôts et taxes	-683	-620	2	-618	-786	-167	-953
Dotations aux amortissements	-383	-383	-10	-393	-484	-243	-727
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	1 236	513	-349	164	-128	-1 603	-1 731
Autres charges et produits	-1 677	-1 724	-69	-1 793	-1 092	-293	-1 385
Résultat opérationnel courant	1 583	1 306	-164	1 142	411	-3 346	-2 935
Autres produits opérationnels	69	80	0	80	140	1 364	1 504
Autres charges opérationnelles	-259	-253	-284	-537	-232	-1 444	-1 676
Résultat opérationnel	1 393	1 133	-448	685	319	-3 426	-3 107
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0	0	25	0	25
Coût de l'endettement financier brut	-566	-470	-4	-474	-838	-64	-902
Coût de l'endettement financier net	-566	-470	-4	-474	-813	-64	-877
Autres produits financiers	122	193	0	193	62	132	194
Autres charges financières	-73	-142	-114	-256	-213	-96	-309
Charge d'impôt	2 354	438	-296	142	222	79	301
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3	-1	0	-1	14	0	14
Résultat de cession des activités abandonnées		0	0	0	0	133	133
Résultat net	3 227	1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651
Part du groupe	3 233	1 146	-745	401	-512	-3 141	-3 653
Intérêts minoritaires	-6	5	-117	-112	103	-101	2
Résultat net de base par action	2,48 €	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €
Résultat net dilué par action	2,53 €	0,90 €	-0,58 €	0,31 €	-0,39 €	-2,41 €	-2,80 €



4. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

NOTES	30/06/2011	30/06/2010			30/06/2009		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
	3 227	1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651
Résultat de l'exercice							
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)							
Ecart de conversion des activités à l'étranger	-59	54	65	119	55	-402	-347
Ajustement de valeur des instruments de couverture	-143	48		48			0
Résultat global de la période	3 025	1 253	-797	456	-354	-3 644	-3 998
Dont part du groupe	3 060	1 223	-712	511	-484	-3 342	-3 826
Dont Participations ne conférant pas le contrôle	-35	30	-85	-55	130	-302	-172



5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	30/06/2011	30/06/2010			30/06/2009		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Résultat net d'ensemble	3 227	1 151	-862	289	-409	-3 242	-3 651
Dotations nettes aux amortissements et provisions	383	429	-933	-504	493	881	1 374
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3	1		1	-14		-14
Plus et moins values de cession	-24		84	-25	-102	-965	-1 067
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 589	1 472	-1 711	-239	-32	-3 326	-3 358
Coût de l'endettement financier net	566	475		475	834	43	877
Charge d'impôt	-2 354	-438	296	-142	-222	-79	-301
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	1 801	1 509	-1 415	94	580	-3 362	-2 782
Impôts versés	190	230		230	138		138
Variation du BFR lié à l'activité	800	196	681	877	-34	3 176	3 142
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 791	1 935	-734	1 201	684	-186	498
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-388	-351		-351	-249	-23	-272
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	69	31		31	173	858	1 031
Cessions d'immobilisations financières	-10	207		207			
Acquisitions d'immobilisations financières		-371		-371	-8		-8
Subventions d'investissement reçues		4		4			
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite	-398		-2	-2	102	75	177
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-727	-480	-2	-482	18	910	928
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options					0		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-47	-51		-51	-140		-140
Souscriptions d'emprunts	550	1 501		1 501	1 001		1 001
Intérêts financiers nets versés	-566	-475		-475	-813	-64	-877
Remboursements d'emprunts	-2 504	-1 920		-1 920	-1 692		-1 692
Autres flux liés aux opérations de financement		0		0	0		0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 567	-945	0	-945	-1 644	-64	-1 708
Incidence de la variation de taux de change	-58	83	36	119	14	-177	-163
Variation de la trésorerie nette	-561	593	-700	-107	-928	483	-445
Trésorerie à l'ouverture	2 293	1 213	1 187	2 400	2 141	704	2 845
Trésorerie à la clôture	1 732	1 806	487	2 293	1 213	1 187	2 400
Variation de trésorerie	-561	593	-700	-107	-928	483	-445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 039	1 932	487	2 419	1 375	1 190	2 565
Trésorerie passive	-307	-126		-126	-162	-3	-165
TOTAL TRESORERIE	1 732	1 806	487	2 293	1 213	1 187	2 400

**6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués			Total part Groupe
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 980	-69	-3 651	4 724	760	5 484
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2010							
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			62		62	57	119
Gain sur couverture de flux de trésorerie		48			48		48
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	48	62	0	110	57	167
Résultat de la période				401	401	-112	289
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	48	62	401	511	-55	456
Affectation du résultat		-3 651		3 651	0		0
Réduction de capital	-5 212	5 212			0		0
Dividendes versés					0	-52	-52
Solde au 30/06/2010	5 212	-371	-7	401	5 235	653	5 888
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2011							
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-30		-30	-29	-59
Perte sur couverture de flux de trésorerie		-143			-143		-143
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	-143	-30	0	-173	-29	-202
Résultat de la période				3 233	3 233	-6	3 227
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	-143	-30	3 233	3 060	-35	3 025
Affectation du résultat		401		-401	0		0
Titres d'autocontrôle		36			36		36
Réduction de capital					0		0
Variation de périmètre		-9			-9	-395	-404
Dividendes versés					0	-46	-46
Solde au 30/06/2011	5 212	-86	-37	3 233	8 322	177	8 499



II L'activité du Groupe

1. PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

Les sociétés participant au périmètre de consolidation sont les suivantes :

- **KINDY SA**, société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 5 212 000 euros dont le siège est à Moliens (60 220) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 379 402 191.
- **KINDY BLOQUERT**, société anonyme au capital social de 5.684.000 euros dont le siège social est à Moliens (60 220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 525.620.159. (contrôlée à 99,70 %)
- **GBB**, SAS unipersonnelle au capital de 100 000 euros dont le siège social est à Beaupréau (49 600), ZI Evre et Loire et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 489 970 269. (contrôlée à 100 %)
- **BSS**, SAS unipersonnelle au capital de 40 000 euros dont le siège social est à Moliens (60 220), 37 rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 432 081 867. (contrôlée à 100 %)
- **SCI BLOQUERT**, société civile immobilière au capital de 285 537 euros dont le siège social est à Moliens (60 220), immatriculée au registre du commerce de Beauvais sous le numéro 431 430 875 (contrôlée à 100 %)
- **KINDY BLOQUERT SL** en Espagne. (contrôlée à 99,98 %)
- **MARINER ITALIA**. (contrôlée à 100 %)
- **EURO CHINA SOCKS, LTD** au capital de 10 000 HK\$ dont le siège social est à Hong Kong. (contrôlée à 51 %)
- **EURO CHINA SOCKS France**, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros dont le siège social est à Moliens (60 220), et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 519 288 799 (contrôlée à 51 %)
- **THE SOCKS OFFICE**, au capital de 15 790 euros, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92 200) – 7 Rue Pierre Cherest, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 479 454 902. (contrôlée à 28,50 %)
- **THE SOCKS LEGENDE**, SAS unipersonnelle au capital de 37 000 euros dont le siège social est à Moliens (60 220), 37 rue des Bonnetiers, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 509 203 063 (contrôlée à 100 %)
- **EURL APOLLO**, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros dont le siège social à Beaupréau (49 600), ZI Evre-et-Loire, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 533 521 480 (contrôlée à 100 %).

Les activités Société Commerciale de la Maille (filiale de l'activité Mariner dont le fonds de commerce avait cédé en mars 2008) et Contim (filiale de production de la société BSS) arrêtées au cours des exercices précédents, ont été définitivement liquidées au cours de la période respectivement en novembre et juillet 2010. La société Mariner a été absorbée par la société mère Kindy SA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine en juillet 2010.

Une nouvelle société, l'EURL Apollo, a été créée le 1^{er} juin 2011 (filiale à 10 % de GBB SASU). L'objet de cette société consiste en la gestion de magasins de chaussure (début effectif de l'activité août 2011).

Ces sociétés ont une activité unique.

2. HISTORIQUE

- En 1863, la bonneterie Davesne fabriquait déjà des bonnets, tricots, écharpes. En 1922, elle se transforme en société anonyme et se lance dans la commercialisation de chaussettes. Les premiers investissements d'automatisation des métiers à tricoter sont engagés en 1965.
- Mai 1966, une année clef : la marque Kindy est créée, et la société décide de commercialiser ses produits dans la grande distribution.
- En 1979, Kindy reprend Labonal
- A partir de 1985, Kindy se dote de métiers à tricoter électroniques et connaît une forte expansion pour devenir le leader français de la fabrication de chaussettes
- En 1991, le Groupe obtient la licence Walt Disney, puis la licence Astérix en 1992. En mai 1991, le fonds d'investissement Schroder rejoint le capital du Groupe. D'autres partenaires financiers entreront dans le capital.
- Le 26 mai 1994 marque l'introduction de Kindy en bourse, sur le second marché de la Bourse de Paris.
- En octobre 1996, Kindy reprend Mariner et devient un acteur important et reconnu sur un autre marché : les sous-vêtements et le « Homewear ». Cette même année, Kindy obtient la licence « Coupe du Monde France 98 ».
- En 1998, lancement de la gamme anti-odeur Amicor
- L'année 1999 marque le début de la délocalisation et des premières vagues de restructuration.
- En 2002, retour aux bénéfices pour le Groupe Kindy. Deuxième volet de la restructuration et lancement de la gamme de produits innovants Bien-Etre.
- En 2004 et 2005, aboutissement du processus des restructurations (fermeture du site de Moreuil et arrêt de la production sur Lillers), amorce d'une stratégie d'expansion : reprise de l'investissement publicitaire et acquisition de Baby Love
- 2006 : Poursuite de la croissance externe avec le rachat des actifs de la société Blanchard (BSS) (Marque Thyo) et l'acquisition de GBB (spécialiste de chaussure pour enfant)
- 2007 : Décision de cession de l'activité Mariner en décembre 2007.
- 2008 : Arrêt des activités textiles et chaussons de Babylove (juin 2008), Transfert sur Moliens de l'activité BSS qui était logée à Montceau (à compter de juillet 2008). Signature d'un partenariat de commercialisation des chaussettes Dim (Création de la société The Socks Legende). Cession de l'activité Baby Love (décembre 2008).
- 2009 : Cession du fonds de commerce de Mariner (mars 2009). Arrêt de l'activité Sovema (magasins d'usine), des filiales Contim, Kindy Polska et GBB Tunisie.
- 2010 : Création de la société Euro China Socks France pour l'exploitation des gammes « premiers prix » auprès des GSS
- 2011 : Création de la société EURL Apollo pour l'exploitation de magasins de chaussure.

3. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 30 juin 2011, le Groupe Kindy, leader français de la chaussette, enregistre des performances en très forte progression, en dépit d'un contexte de marché qui reste difficile (repli du marché de la chaussette de 2,17 %¹ au cours du 1er semestre 2011). Son résultat opérationnel courant est en hausse de 39 % à 1,6 M€. Le chiffre d'affaires, quant à lui, progresse de 8,8 % à 45,3 M€.

Après un retournement réussi au cours des deux précédents exercices, ces performances confirment sur le long terme :

- la pertinence de la stratégie commerciale et marketing des pôles chaussette et chaussure pour enfant du Groupe
- et son savoir-faire dans la maîtrise des charges d'exploitation.

Fort de sa situation assainie, Kindy a, au cours de l'exercice, posé les bases de nouvelles perspectives de développement pour ses deux pôles.

¹ Source : World Panel



Le pôle chaussette

Les principaux circuits de distribution par activité du pôle chaussette sont les suivants :

- ▮ Kindy : Grandes et moyennes surfaces, marchés publics, e-commerce, parapharmacies,
- ▮ Business Sport Socks (BSS) : Grandes surfaces spécialisées, détaillants
- ▮ The Socks Legende : Grandes et moyennes surfaces, grands magasins

Kindy commercialise ses produits :

- ▮ sous sa propre marque,
- ▮ sous licence (essentiellement Le Coq Sportif et Duarig). Cette commercialisation entraîne le versement de royalties calculées sur les ventes. Le contrat de licence Le Coq Sportif arrivé à terme fin 2010 a fait l'objet d'un renouvellement pour une année supplémentaire,
- ▮ sous marque distributeur des principales enseignes de la GMS
- ▮ sous la marque Innov'Activ.

BSS commercialise ses produits :

- ▮ sous sa marque propre (Thyo),
- ▮ sous marque distributeur des principales enseignes des grandes surfaces spécialisées.

The Socks Legende commercialise ses produits sous la marque Dim moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires. Cette licence a été concédée pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le pôle chaussette affirme son leadership dans tous ses réseaux de distribution en capitalisant sur l'attractivité de ses marques :

- ▮ En GMS, la marque Kindy bénéficie du dynamisme de sa force de vente et des nouveaux concepts de merchandising.
- ▮ Dans le circuit sélectif et à l'export, notamment en Russie et dans les pays de l'Est, Dim accélère son développement.

Le pôle chaussure

Les principaux circuits de distributions de GBB sont les suivants :

- ▮ Détaillants multimarques,
- ▮ Internet.

GBB commercialise ses produits :

- ▮ sous sa propre marque,
- ▮ sous licence (Catimini) moyennant le versement d'une royauté calculée sur les ventes.

Bénéficiant de la qualité de ses produits, le pôle chaussure pour enfant affirme sa position de spécialiste français du haut de gamme, avec notamment une présence accrue à l'export (250 points de vente) et chez les grands noms du e-commerce (Sarenza, Spartoo...).

Tout en limitant l'impact de la flambée du prix des matières premières, Kindy s'illustre par sa maîtrise des charges de personnel et des charges externes. Elle lui permet de publier une marge opérationnelle courante de 3,5 %, à comparer à 2,7 % au 30 juin 2010.

En accord avec les règles et méthodes comptables, le Groupe avait décidé, au 30 juin 2008, de ne plus maintenir à l'actif de son bilan les déficits fiscaux reportables. Compte tenu de la probabilité de réaliser des bénéfices imposables sur les prochains exercices, sa direction a décidé d'activer une partie des déficits fiscaux reportables au 30 juin 2011. Après 2,0 M€ d'impôts différés et des frais financiers stables de 0,5 M€, le résultat net 2010-2011 s'élève à 3,2 M€, contre 0,3 M€ en 2009-2010.

Le solde d'impôts différés actifs non activés s'établit à 1,1 M€ au 30 juin 2011.

4. FAITS MARQUANTS POUR LE GROUPE

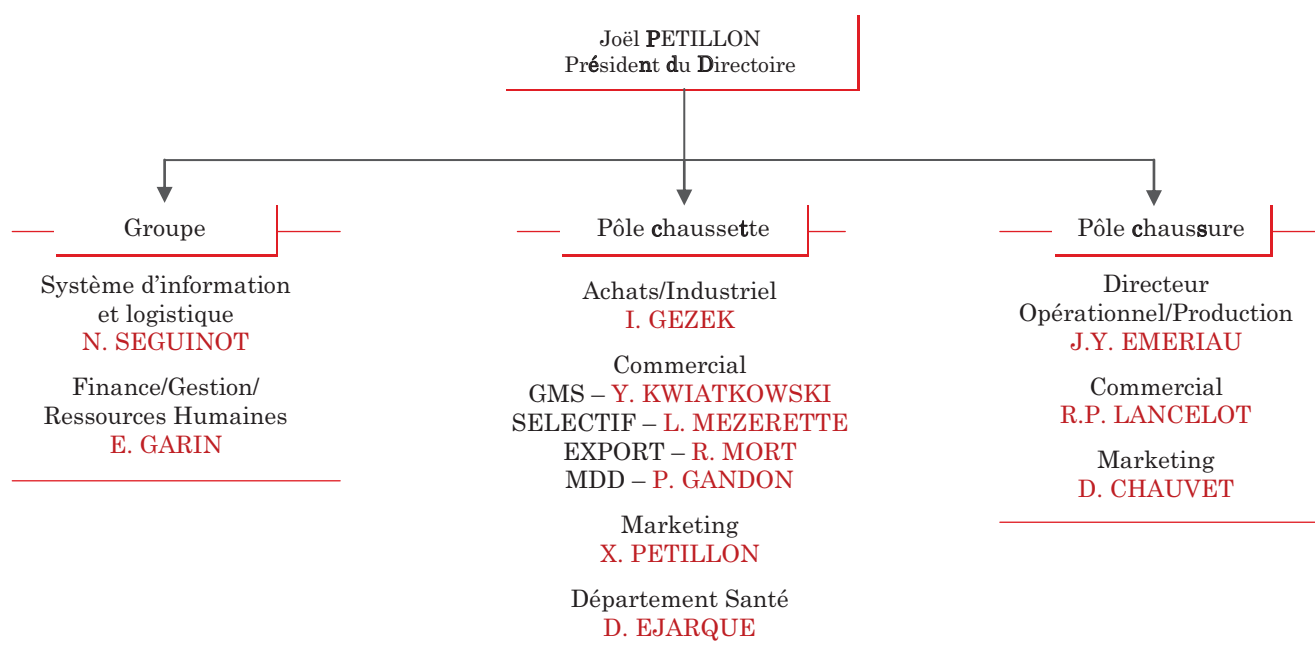
L'exercice 2010/2011 marque la fin du rééchelonnement de la dette court et moyen consentie au Groupe en 2003 (7,8 millions d'euros).

5. LE MANAGEMENT

Le Directoire

- ▣ Joël PETILLON Président
- ▣ Eric GARIN Membre

Le Groupe



6. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – QUALITE

Fort du constat que 18 millions de Français souffrent de leurs jambes, le laboratoire de recherche et qualité du Groupe Kindy concentre ses efforts sur sa gamme santé afin de proposer des chaussettes exclusives destinées à prévenir et à soulager les différentes pathologies du pied. Au cours de l'exercice, le laboratoire a notamment conçu des gammes de chaussettes anti-mycose et dédiées aux diabétiques.

7. COMMUNICATION

Au cours de l'exercice, le Groupe a fait son entrée dans le web 2.0. Compte tenu du succès exponentiel, ces dernières années, des plateformes sociales du type « Facebook » et « Twitter », le Groupe Kindy a décidé d'intégrer ces réseaux sociaux dans sa stratégie globale de développement pour renforcer son image de marque sur le web et développer une dimension interactive et participative avec sa communauté de clients, fournisseurs, partenaires, investisseurs et salariés. Une page « Facebook » est désormais disponible à l'adresse suivante <http://www.facebook.com/groupekindy> ainsi qu'un compte « Twitter » consultable sur <https://twitter.com/#!/groupekindy>.

Le Groupe a également refondu intégralement son site Internet disponible désormais sur <http://www.groupekindy.com>

Une campagne de communication destinée aux clients détaillants de GBB a été développée sur l'exercice. Un site Internet présentant la société GBB et ses collections est disponible sur <http://www.gbb.fr>

8. LES APPROVISIONNEMENTS

Pour le pôle chaussette, l'Asie et la Turquie couvrent la majeure partie des approvisionnements (25 % en Asie et 70 % en provenance de la Turquie). Les relations avec les sous-traitants sont encadrées dans des contrats de partenariat.

Des contrôles systématiques de qualité de tous les produits sont réalisés par des laboratoires extérieurs, en complément de nos équipes de contrôle et du suivi de production.

Le site de production de Moliens dans l'Oise fabrique un million de paires par an, il est dédié à la gamme confort santé, aux produits sports à la marque Thyo, ainsi qu'aux appels d'offres des marchés publics. De nouveaux investissements industriels (métiers à tricoter, machines à former, finition automatisée) et logistiques devraient permettre d'accroître progressivement la capacité de production sur les 3 prochaines années.

Pour la chaussure pour enfant, les approvisionnements de matières premières (cuir, semelles) ont été transférés en Europe. Les sous-traitants à façon sont concentrés dans le bassin méditerranéen. A compter du prochain exercice, une unité de production sera installée au Portugal via la création d'une filiale.

9. LES EFFECTIFS

Au 30 juin 2011, les effectifs du Groupe (Equivalent Temps Plein) s'établissent à 222 personnes contre 218 personnes au 30 juin 2010. Ils se répartissent ainsi :

Sociétés	30/06/2010	30/06/2011
	ETP	ETP
KINDY + KINDY BLOQUERT	172	176
GBB	43	44
THE SOCKS LEGENDE	3	2
CONSOLIDE	218	222

Répartition par secteur	30/06/2010	30/06/2011
	ETP	ETP
Industriel	62	62
Logistique - Informatique	33	45
Commercial - Marketing	84	75
Administratif	39	40
CONSOLIDE	218	222

10. ANALYSE DE NOS RISQUES

10.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client	Part du poste client
	au 30/06/2011	au 30/06/2010
Grandes et moyennes surfaces	42 %	51 %
Grands magasins	3 %	1 %
Grandes surfaces spécialisées	6 %	9 %
Organismes publics	5 %	3 %
Détaillants	44 %	36 %

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...).

Les remises accordées aux clients de la GMS représentent une part importante du chiffre d'affaires du Groupe. La typologie de ces remises est la suivante :

- ▭ Remises sur factures : avec les nouvelles dispositions de la loi LME, une part grandissante et prépondérante des remises apparaît directement en déduction des factures établies. La diversité des accords conclus avec les clients est paramétrée au sein de notre système de gestion. Notre service comptable s'assure également régulièrement de la bonne application des accords commerciaux ;
- ▭ Autres remises : D'autres remises sont calculées selon une périodicité qui peut être trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le calcul, le taux ou le montant de ces remises sont conditionnées à la réalisation de critères définis. Ces remises sont provisionnées mensuellement par le service comptable du Groupe Kindy qui contrôle la réalisation effective des conditions d'application. Les provisions sur remises comptabilisées à ce titre au 30 juin 2011 s'élèvent à 1 067 k€.

10.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du Groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,.....). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au Conseil de Surveillance.

La trésorerie est en diminution de 561 k€ au cours de l'exercice.

La dette financière brute s'élève à 4 174 k€ à la clôture de l'exercice contre 5 804 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 2 350 k€ au 30/06/2011 qui sont renouvelés annuellement et font l'objet de billets trimestriels (prochaine échéance décembre 2011).

Les conditions d'octroi de ces lignes de crédit varient entre Euribor 1 mois + 0,90 % et Euribor 3 mois + 1,50 %

Le Groupe Kindy a également recours à l'affacturage sur les sociétés Kindy Bloquert et GBB. Sur l'exercice, 32 488 k€ ont été cédés à la société d'affacturage sur la base d'un commissionnement de 0,23 % sur les créances cédées et d'un financement sur Euribor 1 mois + 0,60 %. A ce titre, le montant des créances affacturées non échues (net de réserves prélevées par la société d'affacturage) s'élève à 1 131 k€ au 30/06/2011. A l'ouverture de l'exercice, il s'élevait à 201 k€.

Flux de trésorerie d'exploitation et endettement financier net

	30/06/2011	30/06/2010			30/06/2009		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL	Activités poursuivies	Activités abandonnées	TOTAL
Capacité d'autofinancement	1 801	1 509	-1 415	94	582	-3 362	-2 780
Variation BFR et autres	990	426	681	1 107	104	3 176	3 280
Flux de trésorerie d'exploitation	2 791	1 935	-734	1 201	686	-186	500
Passifs financiers courants & non courants	4 174	5 801	0	5 801	6 290	3	6 293
- Trésorerie active	-2 039	-1 932	-487	-2 419	-1 375	-1 190	-2 565
Endettement financier net	2 135	3 869	-487	3 382	4 915	-1 187	3 728

10.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

> Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable.

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 42 k€. Compte tenu de la faible sensibilité du Groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

	30/06/2011	30/06/2010
Placements monétaires court terme	0	0
Provision départ en retraite et médaille du travail	-633	-602
Position nette	-633	-602

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

> Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, la devise étrangère concernée est le dollar de Hong Kong. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en capitaux propres.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le dollar américain. Le Groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2011 s'élève à 2 050 k\$.

> Risques liées aux actions

Le Groupe est exposé au risque de prix sur les actions :

- ▮ via les titres d'autocontrôle détenus au 30 juin 2011 qui s'élèvent à 200 k€ pour 22 607 actions.
- ▮ via les titres « Kindy » détenus dans le cadre du contrat de liquidité (1 354 actions).

Ces titres sont portés en diminution des capitaux propres.

L'évolution, sur l'exercice, des actions auto-détenues par la société est la suivante :

	Actions détenues en direct		Actions détenues via contrat de liquidité	
	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions
Nombre de titres à l'ouverture	200	22 607	26	6 833
Achats d'actions			370	61 590
Ventes d'actions			- 384	- 67 069
Actifs financiers à la juste valeur	200	22 607	12	1 354

Le cours de l'action au 30/06/2011 s'élève à 8,36 euros

10.4. Risques environnementaux

Le Groupe Kindy s'inscrit depuis 2006 dans une démarche de développement durable.

3 axes sont suivis et développés :

- Sécurité et contrôle des produits importés
 - Protection de l'environnement dans le process de fabrication,
 - - Contrôle des colorants utilisés par un cabinet indépendant,
 - - Formation des équipes au contrôle des sous-traitants (normes SA 8000).
- Optimisation de la logistique
 - Regroupement des produits des différentes marques en provenance d'un même pays.
- Développement et commercialisation d'une gamme en partenariat avec l'ADEME
 - Utilisation de coton bio pour réduire la consommation de pesticide.

10.5. Fournisseurs et prix

Le Groupe a réparti ses commandes entre plusieurs fournisseurs et plusieurs pays pour limiter les risques politiques et géographiques.

La répartition par marque et par provenance est la suivante :

- Asie 25 % (Kindy)
- Bassin Méditerranéen (70 %) (Kindy, The Socks Legende et GBB)
- Europe 5 % (BSS, The Socks Legende et GBB)

Les relations avec nos fournisseurs sont encadrées par des contrats de partenariat et de sous-traitance.

Des audits sociaux sont régulièrement effectués par des équipes internes formées aux normes SA 8000 ainsi que par des cabinets extérieurs.

Pour le contrôle qualité des produits, le Groupe Kindy dispose de deux structures de contrôle situées en Asie et en Turquie et d'un service qualité situé sur le site de Moliens sous l'égide d'un ingénieur textile. Des procédures strictes de contrôle qualité ont été élaborées aux différentes étapes de l'activité, du développement du produit à la réception des marchandises. Le Groupe Kindy a également investi dans divers matériels permettant de contrôler la qualité technique du produit (résistance à l'abrasion, contrôle de la contention, contrôle de la stabilité dimensionnelle, contrôle du boulochage...). Parallèlement, le Groupe Kindy fait appel à des cabinets extérieurs mondialement connus (Intertek, Eco-Tex...) pour les contrôles de composition et les contrôles de détection de colorants potentiellement nocifs.

10.6. Assurances

Le Groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance des contrats d'assurance visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques et leur contenu (essentiellement machines à tricoter, matériels et mobiliers de bureaux et stocks) et bénéficient de couvertures contre les principaux risques. Le Groupe bénéficie à ce titre d'une garantie « incendie » maximale de 20,6 millions d'euros (franchise de 9 k€ en dommages directs).

Par ailleurs, une garantie « perte d'exploitation » couvre les conséquences financières d'une interruption de l'exploitation consécutive à la survenance de tels dommages. Cette garantie couvre la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation de 12 mois limitée à 25 millions d'euros (franchise de 3 jours ouvrés).

Enfin, le Groupe satisfait aux obligations d'assurance de responsabilité civile liée à la production et à la commercialisation de ses produits. Le montant maximal des garanties souscrites à ce titre s'élève respectivement à 10 millions d'euros (responsabilité civile d'exploitation) et 5 millions d'euros (responsabilité civile « produits ») par sinistre et par an.

10.7. Autres risques

Le portefeuille des marques du Groupe Kindy et leur logo (principalement Kindy, Canadian Forest, GBB, Thyo, Innov'Activ) sont déposés dans différents pays. La gestion de la protection de ces marques est confiée à un cabinet extérieur. Différents brevets techniques (chaussette hypoallergénique, chaussette non comprimante...) sont également déposés auprès de l'INPI.

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

11.1. Description des engagements liés à l'activité courante

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Dettes garanties par des sûretés réelles	71	776		776
Lettre de blocage compte courant d'associés	225	-		-
Nantissement sur le stock	-	800		800
Caution personnelle et solidaire ⁽¹⁾	2 900	2 601		2 601
Caution personnelle simple ⁽¹⁾	135	100		100
Caution personne morale	1 300	1 300		1 300
Nantissement sur la marque Kindy	1 750	1 440		1 440

⁽¹⁾ Kindy SA s'est portée caution personnelle et solidaire au profit des différents partenaires financiers pour les emprunts et lignes de crédit octroyés aux filiales Kindy Bloquet, The Socks Legende et GBB

11.2. Obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs (contrats ou engagements conditionnels)

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme	1 385	525	860	
Obligations en matière location financière	2	2		
Contrat de location simple				
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total	1 387	527	860	-

Obligations contractuelles	Total	Paiement dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit	307	307		
Lettres de crédit	2 350	2 350		
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements				
Total	2 657	2 657	-	-

11.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

12. EVALUATION DES AFFAIRES

Pôle chaussette

Globalement, le chiffre d'affaires du pôle chaussette est en progression de 4,60 % au 30 septembre 2011 et s'établit à 8,11 M€. L'analyse par activité est la suivante :

▬ Kindy

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 progresse de 3,70 % pour s'établir à 5,67 M€. Cette progression résulte de la pression de la force de vente chez les indépendants.



▸ BSS

Le chiffre d'affaires de la marque Thyo poursuit sa progression sur la saison Hiver 2011 grâce aux nouvelles gammes « Pody air ».

▸ The Socks Legende (Dim)

Au 30 septembre 2011, seules les implantations sont livrées. La progression sur le semestre résultera des réassorts (spécifique sur Dim).

Pôle chaussures

La progression du carnet de commandes se fait sentir au 30 septembre 2011. Le chiffre d'affaires progresse de 8 % pour atteindre 3,02 M€.

Le chiffre d'affaires du Groupe est en augmentation de 5,5 % au 30 septembre 2011. Dans ce contexte, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires en progression de 5 % sur l'exercice 2011/2012 avec un résultat opérationnel en amélioration.

13. COMPTES CONSOLIDÉS

13.1. L'état du résultat consolidé

Le résultat opérationnel courant, compte tenu d'investissements publicitaires sur les marques du Groupe (PLV – site Internet – agences) ainsi que sur la force de vente du pôle chaussettes, passe de 1,1 M€ à 1,6 M€ au 30 juin 2011.

Les autres charges opérationnelles nettes (charges exceptionnelles de restructuration) sont de 0,2 M€.

Le résultat opérationnel est de 1,4 M€ contre 0,7 M€ au 30 juin 2010.

Le résultat financier se trouve impacté des charges liées au financement sur stock (remboursé au 30 juin 2011), au financement du BFR de GBB, aux pénalités restantes sur le moratoire fiscal.

En accord avec les règles et méthodes comptables, le Groupe avait décidé, au 30 juin 2008, de ne plus maintenir à l'actif les déficits fiscaux reportables. Au 30 juin 2011, compte tenu de la probabilité selon laquelle le Groupe générera des bénéfices imposables sur les prochains exercices, il a été décidé de réactiver une partie des déficits fiscaux reportables sur la base des prévisions de résultat des 3 prochains exercices. L'impôt différé ainsi réactivé s'élève à 1,98 M€. Le solde d'impôt différé actif non activé sur les déficits s'élève à 1,13 M€ au 30 juin 2011. Compte tenu de la variation des autres impôts différés (+ 0,2 M€) et du crédit d'impôt recherche (0,1 M€), le produit d'impôt s'élève à 2,3 M€.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net consolidé part du groupe fait apparaître un bénéfice de 3,2 M€ contre un bénéfice de 0,4 M€ au 30 juin 2010.

DETAIL PAR MARQUE

▸ Kindy

Le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à 25,8 M€ contre 24 M€ lors de l'exercice précédent.

Les ventes de la marque Kindy ont connu un repli en centrales d'achat (catalogues) qui sont compensées par une hausse de l'activité résultant de la pression de la force de vente.

L'activité « MDD » connaît une nouvelle amélioration sur l'exercice, mais avec un taux de marge moindre (- 2 points).

▸ The Socks Legende (Dim)

Le chiffre d'affaires net de l'exercice est de 5,0 M€ contre 3,9 M€ au 30 juin 2010. Cette évolution provient essentiellement de l'activité de la force de vente. Le circuit sélectif représente 38 % de l'activité et la GMS 50 %. Le chiffre d'affaires de l'export reste stable par rapport à l'exercice précédent, contrarié par la crise économique qui affecte l'Espagne, le Portugal et la Grèce.

Globalement, la marge réalisée par cette activité a été impactée par des déstockages massifs sur la saison Hiver 2010.

Les comptes au 30 juin 2011 tiennent compte des minimums contractuels pour les redevances Dim.

▸ BSS

Le chiffre d'affaires de l'exercice (2,6 M€) ainsi que la marge dégagée restent stables.

La marque Thyo (57 % du chiffre d'affaires) continue d'évoluer favorablement en GSS sport.

▮ GBB

Le chiffre d'affaires net passe de 10,4 M€ à 11 M€ au 30 juin 2011. Le taux de marge progresse, quant à lui, de 2 points par rapport à l'exercice précédent. La création du site Internet, la publicité et la PLV sont à l'origine de l'augmentation des charges externes (+ 0,4 M€). Mais, la crise économique en Grèce a entraîné la constitution de dépréciation de créances.

Le financement de la hausse du carnet de commandes de la saison Hiver 2011 est à l'origine de l'augmentation des charges financières.

▮ Euro China Socks

Le chiffre d'affaires de cette nouvelle activité s'élève à 1 M€ avec un résultat à l'équilibre.

13.2. L'état de la situation financière consolidée

Les capitaux propres sont de 8,5 M€ pour une capitalisation boursière de 10,8 M€ au 30 juin 2011.

Les provisions à long terme :

- Engagement de retraite	0,59 M€
- Médailles du travail	0,04 M€
- DIF	0,06 M€
	<u>0,69 M€</u>

Les provisions à court terme correspondent à des litiges liés au personnel

> Dettes financières et trésorerie

Les dettes financières se décomposent ainsi :

- Emprunts long terme	0,9 M€
- Emprunts < 1 an	0,5 M€
- Emprunts court terme	2,3 M€
- Soldes créditeurs de banque	0,3 M€
- Instruments dérivés	0,1 M€
	<u>4,1 M€</u>

Au 30 juin 2010, la dette était de 5,7 M€.

Le Groupe Kindy a remboursé 2,5 M€ au cours de l'exercice et souscrit deux nouveaux emprunts d'un montant global de 0,5 M€ (avance remboursable avec différé de remboursement de 2 ans pour financer le projet industriel de relocalisation).

La trésorerie nette s'élève à 1,8 M€ au 30 juin 2011.

Les flux de trésorerie, sur l'exercice, se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
CAF avant coût endettement financier et impôt	1,8	1,5	-1,4	0,1
- Variation BFR	1,0	0,4	0,7	1,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2,8	1,9	-0,7	1,2
- Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-0,7	-0,5	0	-0,5
- Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2,6	-0,9	0	-0,9
- Taux de change	0	0,1	0	0,1
Variation de trésorerie	-0,5	0,6	-0,7	-0,1
Trésorerie au début d'exercice	2,3	1,3	1,1	2,4
Trésorerie à la fin d'exercice	1,8	1,9	0,4	2,3

> **Etat de l'endettement du Groupe au 30 juin 2011**

Nature (en k€)	2011	2010
Emprunts bancaires et locations financières	3 867	5 675
Trésorerie passive	307	126
Trésorerie active	2 039	2 419
C/courants d'associés	0	0
Endettement net total	2 135	3 382
Capitaux propres	8 499	5 888
Chiffre d'affaires de l'exercice	45 343	41 672
Résultat part de groupe	3 233	401
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 589	-239
Ratios d'endettement net sur :		
Capitaux propres	25 %	57 %
Chiffre d'affaires	5 %	8 %
Résultat	66 %	(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	59 %	(1)

(1) Non pertinent

> **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Il s'élève à 4,0 M€ contre 4,8 M€ au 30 juin 2010. Mais les stocks ont augmenté de 1,8 M€. En effet, compte tenu de l'augmentation des cours du coton et du cuir, le Groupe Kindy a dû augmenter ses stocks pour en limiter l'impact.

> **Investissements**

Les investissements représentent 0,4 M€. Ils concernent principalement la mise à jour de l'ERP ainsi que des dépenses liées au remplacement d'une chaudière sur le site de Moliens.

14. L'AVENIR DU GROUPE

Dans un marché qui reste difficile, la stratégie du Groupe Kindy est de poursuivre le repositionnement de son activité chaussette dans la distribution sélective (parapharmacie, e-commerce), et de continuer son développement à l'international avec ses marques Dim, Thyo et Innov'Activ. D'un point de vue industriel, le Groupe prévoit d'accroître progressivement ses volumes fabriqués en France (avec un objectif de 3 millions de paires fabriquées sur le site de Moliens en 2013) dans le cadre de son projet de relocalisation de la production et ce, conformément à sa politique de développement durable.

Dans son activité chaussure pour enfant, le Groupe continuera de maintenir un niveau de qualité haut de gamme avec pour objectif l'amélioration progressive de sa rentabilité. L'accroissement de sa présence sur Internet et la création de réseaux de boutiques multimarques constituent des axes de développement du chiffre d'affaires.

15. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Néant

16. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Kindy a développé une gamme « chaussetto-thérapie » destinée au circuit paramédical (chaussettes pour diabétiques,)

Le pôle Recherche / Développement / Qualité, créé au cours de l'exercice précédent, est composé de 10 techniciens et ingénieurs.

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés d'échantillons, de frais de personnel, stylistes et techniciens de production affectés à cette activité. Ces frais se sont élevés à 448 k€ au cours de cet exercice, contre 478 k€ pour l'exercice précédent.

17. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2010/2011				2009/2010			
	KPMG S.A.		Opus 3.14		KPMG S.A.		Opus 3.14	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %
- Dont Kindy SA (holding)	24		21		24		16	
- Dont filiales intégrées globalement	74				87			
Missions accessoires	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %

18. LES COMPTES SOCIAUX DE KINDY S.A.

18.1. Le résultat

> Le résultat d'exploitation

Les prestations facturées s'élèvent à 1 957 k€ euros soit un repli de 4,70 % par rapport à l'année précédente. Parmi les ventes figurent 65 k€ résultant de la transmission universelle de patrimoine de Mariner.

Parmi les charges d'exploitation, les autres achats et charges s'élèvent à 455 k€, soit une diminution de 102 k€ par rapport à 2009/2010 (-18 %). Cette baisse trouve notamment son origine parmi les postes suivants :

- Locations - 58 k€ (- 12 %)
- Déplacements : - 30 k€ (- 36 %)

Le montant des traitements et salaires a diminué en passant de 878 k€ à 823 k€ euros pour un effectif moyen passé de 6 personnes à 5 personnes. Corrélativement le montant des charges sociales a diminué en passant de 379 k€ à 348 k€. L'effectif au 30/06/2011 s'élève à 5 personnes (6 personnes au 30/06/2010).

Des provisions ont été constituées pour des litiges en cours avec les anciens salariés de Mariner (61 k€)

Le résultat d'exploitation fait apparaître un gain de 285 k€.

> Le résultat financier

Les produits financiers sont constitués :

- de perception de dividendes de la société Euro China Socks : 46 k€,
- d'intérêts financiers sur les comptes courants pour 10 k€,
- de gains réalisés sur le contrat de liquidité pour 21 k€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des comptes courants Société Commerciale de la Maille, Mariner Italie et Business Sport Socks pour un montant de 543 k€,
- d'une reprise sur provision pour risque de comblement de passif Mariner pour 88 k€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des actions propres pour 107 k€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des titres Kindy Bloquert pour 320 k€,
- d'une reprise sur provision pour dépréciation des titres GBB pour 37 k€.

Les charges financières sont composées de :

- d'une dépréciation des titres The Socks Legende pour un montant de 37 k€,
- d'une provision pour risque de comblement de passif The Socks Legende pour un montant de 251 k€,
- d'intérêts sur emprunts et comptes courants (91 k€),
- de mali de fusion Mariner (88 k€) et Société Commerciale de la Maille (435 k€).

Le résultat financier fait apparaître une perte de 271 k€.

Compte tenu d'une perte exceptionnelle de 90 k€ et d'un profit d'intégration fiscale de 428 k€, l'ensemble fait apparaître un bénéfice de 894 k€ sur l'exercice.

18.2. Le bilan

Le bilan présente une situation nette de 6 530 k€

> Les provisions pour risques et charges sont les suivantes :

Engagement de retraite et Médaille du travail	122 k€
Provision pour litiges	101 k€
Provision pour risque The socks legende	250 k€

> Les dettes financières sont composées de la partie courante d'emprunt à long terme pour 72 k€ et de soldes créditeurs de banque pour 2 k€

Etat de l'endettement de la société Kindy SA au 30 juin 2011

Nature	2011 (en k€)	2010 (en k€)
Emprunts bancaires	72	761
Trésorerie passive	2	10
Trésorerie active	9	12
C/courants d'associés	9 438	9 369
Endettement net total	9 503	10 152

La trésorerie nette est restée relativement stable au cours de l'exercice (+ 2 k€ à l'ouverture et + 7 k€ à la clôture) :

- ▮ Compte tenu d'une marge brute d'autofinancement de 138 k€ et d'une diminution de BFR de 577 k€, les flux dégagés par l'exploitation dégagent une trésorerie nette de 715 k€,
- ▮ Les flux nets consacrés à l'investissement (essentiellement consacrés à la gestion du contrat de liquidité) engendre une consommation de trésorerie de 22 k€,
- ▮ Les flux liés aux opérations de financement (remboursement d'emprunts) consomment 688 k€ de trésorerie.

18.3. Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

18.4. Les activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

18.5. Affectation du résultat

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 893 827 euros comme suit :

- ▮ 5 % à la réserve légale soit 44 692 euros
- ▮ versement de dividendes pour 192 059 euros (0,15 € par action)
- ▮ le solde en autres réserves soit 657 076 euros.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société Kindy détiendrait davantage de ses propres actions qu'au jour du dépôt des projets de résolutions ayant été soumis à la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide que le montant des dividendes non versés correspondant à la différence entre le nombre d'actions auto-détenues au jour de la mise en paiement des dividendes et le nombre d'actions au-détenues au jour du dépôt des projets de résolutions multipliée par 0,15 €, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le Directoire rappelle les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Date de distribution	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice clos le 30/06/2010	0	-	-
Exercice clos le 30/06/2009	0	-	-
Exercice clos le 30/06/2008	0	-	-

18.6. Dépenses non fiscalement déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 20 905 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève 6 968 euros.

18.7. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes de la société.

18.8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11
Capital social	10 296 000	10 424 000	10 424 000	5 212 000	5 212 000
Nombre actions ordinaires	1 287 000	1 303 000	1 303 000	1 303 000	1 303 000
Nombre actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 486 500	2 131 100	2 085 800	2 054 326	2 022 111
Résultat avant impôts, participation, dotations	-280 381	723 738	1 390 464	649 938	-291 850
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations	-504 801	-10 165 180	-234 389	442 695	893 826
Résultat distribué					195 450
- par action résultat après impôts avant dotations	-0,22	0,56	1,07	0,50	0,10
- par action résultat après impôts et dotations	-0,39	-7,80	-0,18	0,34	0,69
Dividende attribué à chaque action					0,15
Effectif moyen des salariés	8	7	7	7	5
Montant de la masse salariale	926 915	835 312	779 418	878 552	822 754
Cotisations sociales et avantages sociaux	402 975	366 798	348 377	378 799	348 342

18.9. Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire par application des articles L.225.129-1 et L.225.129-2 du Code de Commerce

N° Résolution	Délibération	Conditions	Délai de délégation
Résolution N°7 AGO 14/12/2010	Programme de rachats d'actions	Dans la limite de 10 % du capital soit 130 300 actions avec un prix maximum de 12 euros par action	14/06/2012
Résolution N°8 AGE 14/12/2010	Réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	Dans la limite de 10 % du capital	14/12/2012
Résolution N°15 AGE ¹ 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux actionnaires	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6 000 000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10 000 000 euros	16/02/2012
Résolution N°16 AGE ^{2 3} 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6 000 000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10 000 000 euros	16/02/2012
Résolution N°17 AGE ^{3 4} 16/12/2009	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.	- Dans la limite d'un montant nominal global d'actions de 6 000 000 euros, - Dans la limite d'un montant nominal de valeurs mobilières représentatives de créances de 10 000 000 euros	16/02/2012
Résolution N°19 AGE 16/12/2009	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières.	Dans la limite de 10 % du capital social	16/02/2012
Résolution N°20 AGE 16/12/2009	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E.	Dans la limite de 3 % du capital social	16/02/2012

Hormis les rachats d'actions dans le cadre du contrat de liquidité, aucune autre délégation n'a été exercée au cours de l'exercice.

Le détail de ces résolutions est disponible dans :

- le document de référence 2008/2009 (déposé à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005) en pages 131 à 139,
- le document de référence 2009/2010 (déposé à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079) en pages 126 à 128.

¹ Avec maintien du droit préférentiel de souscription permettant aux actionnaires, aux détenteurs et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription de souscrire à titre irréductible.

² Cf. article L.225-136-1 du code de commerce.

³ Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %. Toutefois, dans la limite de 10 % du capital social par an, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du Directoire et d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

⁴ Cf. article L.225-136-3 du code de commerce.



19. ACTUALISATION EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2011

Chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2011-2012

Un bon début d'exercice : + 5,4 %

Retour à la distribution de dividendes

en M€ (aux normes IFRS)	2010-2011	2011-2012	Variation
Pôle chaussette	7,76	8,11	4,50 %
Pôle chaussure pour enfant	2,8	3,02	7,90 %
Au 30 septembre 2011	10,56	11,13	5,40 %

Le Groupe Kindy, leader français de la chaussette, entame l'exercice 2011-2012 sur une note très positive avec un chiffre d'affaires en progression de 5,4 % à 11,13 M€ au premier trimestre, dans une conjoncture toujours délicate.

Pôle chaussette

Sur un marché où la chaussette constitue un achat de consommation courante, le Groupe continue à accroître ses positions dans l'ensemble des réseaux de distribution. Il bénéficie :

- ▮ de ses marques Kindy et Dim, portées par des offres fortes en parfaite adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs
- ▮ et de l'innovation des gammes Thyo en magasins de sport et Innov'Activ en pharmacies.

Pôle chaussure pour enfant

Grâce à leur positionnement volontariste dans le haut de gamme, les chaussures pour enfant (marque GBB et licence Catimini) développent leurs parts de marché tant en France qu'à l'export.



III L'actionnariat de la société

Le capital est composé de 1 303 000 actions.

1. L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 1.233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 30 juin, plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 %, 50 % ou 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

GROUPE KINDY : EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

	Situation au 09 novembre 2011				Situation au 30 septembre 2010				Situation au 16 novembre 2009			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
JP INVESTISSEMENTS	185 867	14,26%	371 734	21,99%	185 867	14,26%	346 234	21,04%	185 867	14,26%	346 234	21,23%
Joël PETILLON	33 933	2,60%	33 934	2,01%	33 024	2,53%	33 024	2,01%	33 024	2,53%	33 024	2,03%
Sous total Joel Petillon	219 800	16,87%	405 668	24,00%	218 891	16,80%	379 258	23,05%	218 891	16,80%	379 258	23,26%
Jean Yves BLOQUERT	130 280	9,99%	197 306	11,67%	130 280	10,00%	197 306	11,99%	130 280	10,00%	197 306	12,10%
Famille BLOQUERT	40 075	3,08%	67 613	4,00%	40 075	3,08%	67 313	4,09%	40 075	3,08%	67 613	4,15%
Sous total BLOQUERT	170 355	13,07%	264 919	15,67%	170 355	13,07%	264 619	16,08%	170 355	13,07%	264 919	16,25%
Jacques GAILLARD	157 000	12,05%	257 000	15,20%	150 890	11,58%	250 890	15,25%	150 890	11,58%	250 890	15,39%
CIAL	130 508	10,02%	130 508	7,72%	130 508	10,02%	130 508	7,93%	130 508	10,02%	130 508	8,00%
Claude LUCK	46 628	3,58%	46 628	2,76%	50 500	3,88%	50 500	3,07%	50 500	3,88%	50 500	3,07%
Management Kindy	55 200	4,24%	86 200	5,10%	63 700	4,89%	81 700	4,96%	63 700	4,89%	63 700	3,91%
Aut. actions nominatives	1 312	0,10%	2 624	0,16%	1 413	0,11%	2 815	0,17%				
Amiral Gestion	166 195	12,75%	166 195	9,83%	154 080	11,83%	154 080	9,36%				
Best Invert Gestion									179 156	13,75%	179 156	10,99%
Public	330 593	25,38%	330 593	19,56%	331 301	25,43%	331 301	20,13%	311 732	23,92%	311 732	19,12%
Actions autodétenues	25 409	1,95%		0,00%	31 362	2,41%		0,00%	27 268	2,09%		
TOTAL	1 303 000	100,00%	1 690 335	100,00%	1 303 000	100,00%	1 645 671	100,00%	1 303 000	100,00%	1 630 663	100,00%

Il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de pacte d'actionnaires entraînant des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Au cours de l'exercice, plusieurs franchissements de seuil sont à signaler :

- Franchissement à la baisse du seuil de 10 et 5 % du capital et des droits de vote de Bestinvert Gestion suite à une cession sur le marché (01/10/2010),
- Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et 5 % des droits de vote par Amiral Gestion agissant pour le compte du fonds « Sextant Grand Large », suite à une acquisition sur le marché (24/09/2010),
- Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital par Amiral Gestion agissant dans le cadre d'un mandat de gestion suite à une acquisition sur le marché (24/09/2010),
- Franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital et 10 % des droits de vote par Amiral Gestion agissant pour le compte du fonds et de clients dont il assure la gestion, suite à une acquisition sur le marché (25/11/2010).

Postérieurement à la clôture de l'exercice, il convient également de signaler le franchissement de seuil suivant :

- Franchissement à la baisse du seuil de 10 % des droits de vote par Amiral Gestion agissant pour le compte du fonds et de clients dont il assure la gestion, suite à une cession sur le marché (09/09/2011).

2. ACTIONS PROPRES ET OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

La société dispose au 30 juin 2011 de :

- 22 607 actions d'autocontrôle Kindy S.A comptabilisés pour 200 k€ (valeur d'acquisition)
- 1 354 actions dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, dans le cadre de cette gestion, 67 069 actions ont été cédées et 61 590 actions acquises.

3. EVOLUTION BOURSIERE

Capitalisation boursière au 30 juin 2011 : 10 893 k€

Cours extrêmes : Plus haut : 9,00 euros

Plus bas : 3,39 euros

4. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Néant.

5. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice, l'état des participations des salariés dans le cadre des plans d'épargne entreprise, du fonds commun de placement est néant.

6. AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130 300 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Kindy par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 954 500 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 130 300 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.



Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008
Dividende total payé en k€	Néant	Néant	Néant
Dividende par action en euros	Néant	Néant	Néant

L'Assemblée Générale du 15 décembre 2011 propose le versement d'un dividende par action de 0,15 €.

8. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-dessous :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2009 a conféré au Directoire les délégations de compétence lui permettant de procéder à une augmentation de capital en vertu de la quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions dont les modalités et délais figurent en page 135 à 139 du document de référence 2008/2009 déposé à l'AMF le 9 février 2010 sous le numéro R10-005 et disponible sur le site www.groupekindy.fr.

IV Administration et gestion

1. LES MANDATAIRES DE LA SOCIETE KINDY SA

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce) ¹

Nom des mandataires	Mandat dans la société	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
Monsieur Joël PETILLON	Président du Directoire	/	<ul style="list-style-type: none"> – Président Directeur Général de la société KINDY BLOQUERT – Président de la SAS BSS – Président de la société THE SOCKS LEGENDE – Gérant de la S.A.R.L JP Investissements
Monsieur Eric GARIN	Membre du Directoire	/	<ul style="list-style-type: none"> – Administrateur de la SA KINDY BLOQUERT – Gérant de la SCI BLOQUERT – Gérant de l' EURL APOLLO – Président de la SAS GBB
Monsieur Dominique HENNERESSE Echéance du mandat fin 2011	Président du Conseil de Surveillance	/	<ul style="list-style-type: none"> – Gérant de la SARL FIDELYS CONSEIL – Administrateur de la SA HILD
Monsieur Jean Claude CARLE Echéance du mandat fin 2011	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> – Sénateur de la Haute-Savoie – Conseiller Régional de Rhône-Alpes – Membre de la commission des Affaires Culturelles – Membre de la Délégation parlementaire pour Les problèmes démographiques – Membre du Groupe Union pour un Mouvement Populaire.
Monsieur Bernard SALTIEL Echéance du mandat fin 2014	Membre du Conseil de Surveillance		<ul style="list-style-type: none"> – Directeur Général de la Société DOBOTEX France
Monsieur Hubert PERRIN Echéance du mandat fin 2013	Membre du Conseil de Surveillance		

* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

¹ Les mandats exercés par Monsieur Joël Pétillon et Eric Garin sont des mandats exercés à l'intérieur du Groupe Kindy. Les mandats exercés par le président du Conseil de Surveillance ainsi que les membres de ce conseil sont exercés à l'extérieur du Groupe Kindy.

2. LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES (L.225-102-1 AL 1 ET 2 DU CODE DE COMMERCE ET SELON RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF D'OCTOBRE 2008)

2.1. Synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant

Nom et fonction du mandataire social	Exercice 2010/2011	Exercice 2009/2010
Joël Pétilion - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	295 660	288 885
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du §2.5	0	0
SOUS TOTAL Joël Pétilion	295 660	288 885
Eric Garin - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées au tableau du § 2.2	133 897	131 122
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice détaillées au tableau du § 2.3	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau du §2.5)	0	0
SOUS TOTAL Eric Garin	136 117	131 122
TOTAL	431 777	420 007

2.2. Rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonction du mandataire social	Montants au titre de l'exercice 2010/2011		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Joël Pétilion - Président du Directoire				
Rémunération fixe	223 200	223 200	216 600	216 600
Rémunération variable	70 000	70 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	2 460	2 460	2 285	2 285
SOUS TOTAL Joël Pétilion	295 660	295 660	288 885	288 885
Eric Garin - Membre du Directoire				
Rémunération fixe	92 397	92 397	88 647	88 647
Rémunération variable	41 500	41 500	40 500	40 500
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature (véhicule mis à disposition)	2 220	2 220	1 975	1 975
SOUS TOTAL Eric Garin	136 117	136 117	131 122	131 122
TOTAL	431 777	431 777	420 007	420 007

Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

Un avenant au contrat de travail du président du Directoire en date du 5 Juin 2000 a institué une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Le conseil précise que, dans l'hypothèse où les dispositions contractuelles auraient à s'appliquer au cours de l'exercice 2011/2012, l'indemnité prévue par ce contrat ne sera due que si le résultat opérationnel du Groupe est au minimum à l'équilibre. Le Conseil de Surveillance décide que ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Comité des Rémunérations. Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable basée sur l'évolution du résultat opérationnel.

En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008.

2.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Joel Pétilion				Néant		
Eric Garin				Néant		

2.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées au cours de l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées pendant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Joel Pétilion			Néant	
Eric Garin			Néant	

2.5. Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Joel Pétilion			Néant		
Eric Garin			Néant		

2.6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Joel Pétilion			Néant	
Eric Garin			Néant	

2.7. Historique des attributions de souscription et d'achat d'actions

Date d'assemblée	Plan autorisé par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2000
Date du Directoire	05/12/2002
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	70 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les mandataires sociaux :</i>	
Eric Garin - membre du Directoire	15 000
Claude Léorier - membre du Directoire	15 000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2005
Date d'expiration	05/12/2008
Prix de souscription	1,3
Nombre d'actions souscrites au 30/06/2010	55 000
Nombre cumulé d'options de souscriptions annulés	15 000
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	0

Date d'assemblée	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé		Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé		Néant

2.8. Information sur le contrat de travail, régime de retraite supplémentaire et indemnités susceptible d'être octroyés au président du Directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues ou susceptibles d'être dues à raison de la cessation de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui ¹	Non	Oui	Non
Joel Pétilion Président du Directoire		X		X	X			X

3. JETONS DE PRESENCE

Le Groupe a versé des jetons de présence pour un montant total de 16 500 €, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance en fonction de leur assiduité au Conseil au cours de l'exercice écoulé. La répartition nominative de ces jetons de présence est la suivante :

Membres du Conseil de Surveillance	Jetons versés en 2010/2011	Jetons versés en 2009/2010
Dominique Henneresse	6 000	4 500
Jean Claude Carle		
Bernard Saltiel	4 500	4 500
Hubert Perrin	6 000	4 500
TOTAL	16 500	13 500

Nous vous proposons de revaloriser le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance à la somme de 24 000 euros sur l'exercice 2011/2012.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

A la connaissance du Groupe Kindy, aucun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

¹ L'indemnité de licenciement serait égale à deux années de salaire. Si ces dispositions contractuelles venaient à s'appliquer au cours de l'exercice 2011/2012, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.



A la connaissance du Groupe Kindy et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) à l'égard de l'Émetteur et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance du Groupe Kindy et au jour de l'établissement du présent document de référence, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

5. QUITUS POUR LA GESTION

Nous vous demandons de donner quitus aux membres du Directoire pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

V Les conséquences sociales de l'activité

1. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

1.1. EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR POLE (ETP) A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
KINDY BLOQUERT	166	171	3	2	43	44	212	217
KINDY (Holding)	6	5					6	5
TOTAL	172	176	3	2	43	44	218	222

1.2. REPARTITION PAR CATEGORIE (ETP)

Répartition par secteur	30/06/2010	30/06/2011
Industriel	62	62
Logistique - Informatique	33	45
Commercial - Marketing	84	75
Administratif	39	40
TOTAL GROUPE	218	222

1.3. REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'AGE (ETP)

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
17 à 25 ans	9	19	0	0	1	1	10	20
25 à 30 ans	9	7	0	0	1	0	10	7
30 à 35 ans	18	18	0	0	4	4	22	22
35 à 40 ans	29	22	0	0	6	6	35	28
40 à 45 ans	17	21	1	1	7	5	25	27
45 à 50 ans	35	30	1	0	8	9	44	39
50 à 55 ans	39	37	1	0	10	12	50	49
55 à 60 ans	13	18	0	1	6	7	19	26
60 à 65 ans	3	4	0	0	0	0	3	4
TOTAUX	172	176	3	2	43	44	218	222

1.4. NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Embauches	34	25	13	0	2	2	49	27

1.5. NOMBRE D'EMBAUCHES JEUNES

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Embauches jeunes	0	3	0	0	0	1	0	4

1.6. TYPE DE CONTRAT (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
CDD	25	20	2	0	2	2	29	22
CDI	154	162	17	14	42	43	213	219

1.7. TAUX DE TRANSFORMATION EN CDI

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	0	0,55	0	0	0	0,5

1.8. PARITE HOMMES/FEMMES (en unité physique au 30 juin)

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Cadres	20	9	0	0	5	0	25	9
A. de maîtrise	9	7	0	0	3	3	12	10
Techniciens	6	9	0	0	0	0	6	9
Employés	1	37	0	14	5	13	6	64
Ouvriers	23	33	0	0	5	3	28	36
Force de vente	15	13	0	0	7	1	22	14
TOTAL	74	108	0	14	25	20	99	142

2. CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1. REPARTITION EFFECTIF TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<u>Cadres</u>								
Temps plein	27	29	0	0	5	5	32	34
50 %	0	0	1		0	0	1	0
<u>Etam</u>								
Temps plein	85	90	0	0	30	31	115	121
80 %	7	6	0	0	1	0	8	6
50 %	0	1	0		0	1	0	2
Autres %		0	18	14	0	0	18	14
<u>Ouvriers</u>								
Temps plein	60	55	0		7	7	67	62
80 %	1	1	0		0	1	1	2
50 %	0	0	0		0	0	0	0
TOTAL	180	182	19	14	43	45	242	241

2.2. NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Sociétés	Nombre d'heures supplémentaires	
	2010	2011
KINDY	6 596	3 668
TSL	0	0
GBB	1 077	1 183
TOTAL	7 673	4 851

2.3. ABSENTEISME (en % heures d'absences/heures travaillées)

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Maladie/accidents du travail	2,44 %	2,75 %	0	0	4,38 %	1,25 %	2,79 %	2,44 %

2.4. NOMBRE ACCIDENTS DU TRAVAIL

	KINDY		THE SOCKS LEGENDE		GBB		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Nombre accidents	6	2	0	0	0	0	6	2
Taux de fréquence			0	0	0	0		
Nombre heures perdues	1 869	1 379	0	0	0	0	1 869	1 379

3. MOTIVATION DES COLLABORATEURS

3.1. Rémunérations

Masse salariale	2010	2011
KINDY	4 086 k€	4 474 k€
KINDY SA	854 k€	758 k€
TSL	183 k€	48 k€
BSS	241 k€	0
GBB	1 407 k€	1 481 k€

3.2. Salaires moyens

CSP	Homme		Femme	
	+ bas	+ haut	+ bas	+ haut
Cadres	2 500	7 910	2 550	4 568
Agents de maîtrise	1 778	2 944	1 900	2 923
Techniciens	1 565	2 675	1 500	2 685
Employés	0	0	1 582	1 903
Ouvriers	1 561	1 751	1 523	1 636

3.3. Promotion interne

	2011	
	Femme	Homme
Ouvrier vers employé	0	0
Ouvrier vers technicien	5	0
Employé vers technicien	0	0
Employé vers a. de maîtrise	1	0
A. de maîtrise vers cadre	3	0
Technicien vers cadre	0	0
Total Groupe	9	0

4. DIALOGUE SOCIAL

4.1. Réunions

- ▮ Mensuelle pour le CE, donc 12 par an pour le Groupe.
- ▮ Semestrielle pour les délégués du personnel : 2 par an pour le Groupe
- ▮ CHSCT : Trimestrielle, soit 4 par an pour le Groupe

4.2. Représentations

- Syndicats représentés chez Kindy : CGT, FO et CGC
- Politique d'information : affichage

5. FORMATION

1 115 heures de formation ont été réalisées au sein du Groupe en 2010/2011 soit une augmentation de 36 % par rapport à l'exercice précédent (819 heures en 2009/2010)

5.1. Kindy Bloquert - heures de formation réalisées par CSP et par sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
Techniques de vente	-	-	224	189	136	59	608
Sécurité	4	8	20	8	4	-	44
Conduite chaudière	14	14	112	42	22	-	204
Achats	-	-	-	42	-	-	42
Comptabilité Finances	-	-	-	28	14	-	42
Bureautique	-	-	-	21	-	-	21
Totaux	18	22	356	330	176	59	961

5.2. KINDY SA - heures de formation réalisées par CSP et par sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
Audit	-	-	-	-	-	-	0
Commercial	-	-	-	-	-	-	0
Management	-	-	-	-	-	-	0
Totaux	0	0	0	0	0	0	0

5.3. GBB - heures de formation réalisées par CSP et par sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
Finances	-	-	-	28	-	-	28
Techniques de négociation	-	-	-	-	21	-	21
Langues étrangères	-	-	-	-	91	-	91
Management	-	-	-	-	14	-	14
Totaux	0	0	0	0	126	0	154

5.4. THE SOCKS LEGENDE - heures de formation réalisées par CSP et par sexe

TYPES DE FORMATION	OUVRIERS		ETAM		CADRES		TOTAUX
	H	F	H	F	H	F	
Stylisme	-	-	-	-	-	-	0
Langues étrangères	-	-	-	-	-	-	0
Totaux	0	0	0	0	0	0	0

6. INSERTION

Au 30/06/2011, les effectifs Cotorep représentent 1,80 % de l'effectif du site de Moliens.



VI Les conséquences environnementales de l'activité et propriétés immobilières, usines et équipements

Les processus de production du Groupe ne font appel à aucune substance dangereuse, ils ne sont pas polluants et ne donnent lieu à aucun rejet de substances toxiques. Le Groupe Kindy respecte les normes européennes concernant les risques environnementaux.

> **Périmètre des indicateurs**

Sur l'exercice comptable 2010/2011, le Groupe Kindy compte comme sites de production (implantés en France) ceux des marques Kindy (Moliens), et GBB (Beaupréau). Toutefois les indicateurs sont donnés uniquement sur le site de Moliens et le siège administratif.

> **Période de référence**

Kindy étant en exercice décalé (clôture de l'exercice au 30.06.2011), la période porte du 01/07/2010 au 30/06/2011

1. CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Thèmes	Périmètre site de production France et siège administratif
1. Hygiène et sécurité	Chiffres accident de travail : voir rapport social
2. Consommation d'eau	788 m ³ en 08/09 964 m ³ en 09/10 873 m ³ en 10/11
3. Consommations de matières premières	Fuel, utilisé principalement pour le chauffage de l'atelier et le fonctionnement des « machines à former » (jusqu'en juin 2010) 366 tonnes en 08/09 392 tonnes en 09/10 A compter de juillet 2010, la chaudière au fuel du site de Moliens a été remplacée par une chaudière à gaz : 4 315 MW en 10/11
4. Consommations d'énergies	Electricité 1 149 MW en 08/09 1 044 MW en 09/10 961 MW en 10/11 Consommations d'électricité concernent principalement l'alimentation des moteurs des machines (plus de 70 %), l'éclairage et l'informatique
5. Mesures d'efficacité énergétique	Depuis l'étude énergétique réalisée en 2000 avec le concours de l'ADEME, permettant de réduire en partie de 51 % sur 3 ans la consommation d'énergie : de 2 885 MW à 1 416 MW en 2003, le Groupe n'a pas lancé de nouvelles mesures d'efficacité énergétique
6. Recours aux énergies renouvelables	Les consommations en énergies étant relativement faibles, le Groupe n'a pas recours à des énergies renouvelables
7. Rejets dans l'air	La consommation de fuel rejette dans l'air des particules. Elles ne présentent pas de danger, les chaudières n'étant pas soumises à contrôle en raison de leur faible puissance.
8. Nuisances sonores ou olfactives	L'activité industrielle du Groupe ne crée pas de nuisances sonores ou olfactives (utilisation de métiers à tricoter, repassage, et air comprimé)
9. Rejets dans l'eau	L'activité industrielle du Groupe n'engendre aucun rejet dans l'eau
10. Conditions d'utilisation des sols	Pas d'utilisation des sols
11. Rejets dans le sol	Pas de rejets dans le sol
12. Déchets	Cartons 120 tonnes en 08/09 105 tonnes en 09/10 123 tonnes en 10/11 Déchets industriels banals 36 tonnes en 08/09 53 tonnes en 09/10 53 tonnes en 10/11
13. Protection des milieux naturels	Néant
14. Démarches d'évaluation ou de certification	Néant
15. Mesures pour assurer la conformité	Contrôle par un organisme extérieur, l'APAVE : 1 fois par an sur tout le matériel électrique 2 fois par an pour les chaudières 1 fois par an sur tous les éléments sous pression (cuves) 2 fois par an sur les chariots élévateurs 2 fois par an sur le compacteur
16. Services internes environnement	Il n'y a pas de service spécifique environnement, cette fonction est rattachée au service technique de l'atelier
17. Formation/information des salariés	Voir rapport social
18. Moyen de réduction des risques	Formation à la sécurité : voir rapport social
19. Organisation contre la pollution hors site	Pas d'organisation contre la pollution hors site, car pas d'impact environnemental
20. Dépenses environnementales	Indicateur gestion des déchets
21. Provisions et garanties environnement	Néant
22. Indemnités environnementales en exécution de décision judiciaire	Néant
23. Objectifs aux filiales étrangères	Le Groupe n'a pas de filiale à l'étranger ayant des impacts environnementaux



2. PROPRIETES, USINES ET EQUIPEMENTS

> Site de **Moliens**

Ce site, siège social du Groupe Kindy, est la propriété de la SCI Bloquert détenue à 99,97 % par le Groupe. D'une superficie totale de 16 000 m², il intègre :

- des bâtiments administratifs,
- des entrepôts où sont stockés les produits du pôle chaussette (Kindy, BSS et The Socks Legende)
- et des ateliers de fabrication (50 machines à tricoter),

> Site de **Beaupréau**

Sur ce site en location, est géré le pôle chaussure. Il est composé de locaux administratifs et d'entrepôts.

> **Autres sites**

Les autres sites des activités poursuivies (Kindy Espagne à Madrid, et Kindy Asie à Shanghai) sont constitués de bureaux en location.

VII Rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne¹

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sa composition est la suivante :

- Dominique HENNERESSE – Président
- Bernard SALTIEL – Membre
- Hubert PERRIN – Membre
- Jean Claude CARLE – Membre.

La durée du mandat des Surveillants, nommés par l'Assemblée Générale est de 4 années. Chaque Surveillant doit être propriétaire d'au moins 1 action inscrite au nominatif.

Conformément aux statuts, le Conseil se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord du Groupe et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- approuver les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi de documents (en général au moins une semaine à l'avance) correspondant aux points abordés.

Un comité spécialisé – le Comité des Rémunérations – comprenant le Président et un autre membre du Conseil, se réunit au moins une fois par an pour fixer la rémunération des membres du Directoire.

La rémunération des membres du Directoire est composée :

- d'une partie fixe
- d'une partie variable basée sur l'évolution du résultat opérationnel.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

¹ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Kindy SA figure en page 78 du présent document.



Le Conseil de surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF concernant notamment le cumul mandat social / contrat de travail. En conformité avec les dispositions de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 concernant la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, la société a choisi de se référer partiellement² au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF complété et précisé par les recommandations du 6 octobre 2008.

Un avenant au contrat de travail du président du Directoire en date du 5 juin 2000 a institué une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Le Conseil précise que, dans l'hypothèse où les dispositions contractuelles auraient à s'appliquer au cours de l'exercice 2011/2012, l'indemnité prévue par ce contrat ne sera due que si le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe est au minimum à l'équilibre.

Le conseil décide que ces éléments feront l'objet d'une révision annuelle par les membres du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

Conformément à l'article L.823-20 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assure les fonctions du comité d'audit mentionné à l'article L.823.19 du Code de Commerce à savoir :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- assurer le suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes,
- émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

1.2. Directoire

Il est composé de 2 à 5 membres.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance :

- Joël PETILLON – Président
- Eric GARIN - Membre

Conformément aux statuts, le Directoire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels du Groupe et des filiales,
- prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du Groupe et/ou de ses filiales.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels
- établir les rapports au Conseil
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni quatre fois en 2010/2011. Les procès verbaux de ses réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

1.3. Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales sont définis par la loi, et éventuellement encadrés par les statuts des sociétés considérées.

1.4. Assemblée Générale

Les modalités liées à l'Assemblée Générale sont reprises par les articles 22 et 23 des statuts de Kindy SA.

² Les recommandations du 06 octobre 2008 ne sont appliquées que partiellement à savoir que :

- Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas renouvelés par « roulement »,
- Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoyant les modalités de communication et les obligations de confidentialité,

Le Groupe Kindy applique également les recommandations du code « Middlednext » de gouvernance des valeurs moyennes et petites à l'exception de la recommandation R6 sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Toutefois, afin d'être en conformité avec cette recommandation, des travaux préparatoires ont été engagés afin d'élaborer un règlement intérieur qui sera opérationnel sur l'exercice 2011/2012.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- ▭ de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les Organes Sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;
- ▭ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Organes Sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe ;
- ▭ de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2. Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme fonctionnel du Groupe et les organigrammes juridiques du Groupe sont mis à jour à chaque clôture semestrielle par la Direction Financière.

2.3. Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est ainsi constitué :

- ▭ Président du Directoire (également Président des sociétés d'exploitation du Groupe)
- ▭ Directeur Financier et Ressources Humaines
- ▭ Directeur des Ventes
- ▭ Directeur Informatique et Logistique
- ▭ Directeur des Achats.

2.4. Fonctionnement des Comités de Direction

> Comité de Direction du Groupe

Le Comité de Direction se réunit régulièrement au siège pour :

- ▭ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil de Surveillance,
- ▭ définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires,
- ▭ contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs,
- ▭ étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale,
- ▭ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction du Groupe s'est réuni mensuellement en 2010/2011. Un ordre du jour établi pour chaque réunion et un compte rendu est rédigé et diffusé aux participants.

> Comités de Direction des activités

Les Comités de Direction des activités font de même au niveau de chaque activité.

2.5. Etablissement des budgets et des plans

> Budgets

Les budgets sont établis selon la procédure actualisée par la Direction Financière du Groupe et suivant un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (d'activité, de département ou de service) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi des objectifs fait l'objet d'une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente. Des actions correctives sont décidées, le cas échéant, pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'environnement.

Un tableau de bord semestriel pour le Groupe, incluant les paramètres économiques et financiers essentiels pour chaque pôle ainsi que des commentaires, est diffusé aux membres du Conseil.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont disponibles dans chaque activité.

> Plans de développement

Le plan du Groupe est actualisé chaque année au deuxième trimestre par la Direction Financière du Groupe. Les objectifs définis dans les plans propres à chaque activité, tiennent compte des évolutions externes (conjuncture et concurrence) et internes (actions mises en œuvre) à moyen terme.

Chaque activité établit son propre plan avec un dossier complet d'analyses qualitatives et quantitatives. Après validation par le Directoire, le plan consolidé du Groupe est présenté au Conseil de Surveillance pour approbation.

2.6. Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

2.6.1. Direction Financière du Groupe

Le Directeur Financier est rattaché au Président du Directoire à qui il rend compte, et membre du Comité de Direction du Groupe. A ce titre, il :

- ▮ supervise (hiérarchiquement ou fonctionnellement) au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'informations centraux ;
- ▮ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable ;
- ▮ fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants ;
- ▮ approuve les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- ▮ assure la liaison avec les Commissaires aux Comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants ;
- ▮ participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe, et son organisation.

2.6.2. Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière du Groupe et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IFRS.

2.6.3. Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- ▮ **Contrôle des états financiers** : les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe.
- ▮ **Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord** : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement du reporting semestriel.
- ▮ **Contrôles opérationnels** : des contrôles formels ont été mis en place pour les process à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

2.6.4. Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion des activités participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

2.6.5. Systèmes d'information

Un logiciel intégré, Generix est déployé dans les entités de chaque activité.

L'utilisation de ce logiciel permet de limiter les erreurs manuelles de ressaisie d'informations grâce aux interfaces existants entre les différents modules.

Des logiciels spécialisés existent au niveau du Groupe pour assurer des fonctions spécifiques (consolidation, reporting, immobilisations, trésorerie, paie, ...)

2.6.6. Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- ▭ le processus d'élaboration du plan comptable
- ▭ les processus de production des comportant :
 - ▭ la comptabilisation des opérations
 - ▭ la constitution des provisions et charges à payer
 - ▭ la constitution des comptes de régularisation et d'attente
 - ▭ les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- ▭ les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - ▭ la production de ces informations
 - ▭ l'explication des comptes
 - ▭ la constitution et le suivi des engagements hors bilan.
- ▭ les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - ▭ les réconciliations
 - ▭ les contrôles
 - ▭ les circularisations avec les tiers.

2.7. Relations avec les Commissaires aux Comptes

La nomination des Commissaires aux Comptes pour une durée de 6 ans a pris effet lors de l'exercice 2008/2009 pour le Groupe et pour ses principales sociétés.

Ils ont libre accès aux documents et employés du Groupe pour réaliser leur mission conformément à la loi.

Une fois par an en juin, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège du Groupe, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Commissaires aux Comptes, signataires des rapports semestriels et annuels. La Direction du Groupe présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures des Commissaires aux Comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée environ un mois avant l'intervention des Commissaires aux Comptes pour leur permettre de mieux préparer leurs travaux et cibler leurs investigations.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes semestriels et annuels.

2.8. Conclusion : objectif à court et moyen termes

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.



VIII Comptes consolidés au 30 juin 2011¹

A- ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2011

ACTIF	Note	30/06/2011	30/06/2010
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	839	839
Autres immobilisations incorporelles	6.2	4 530	4 497
Immobilisations corporelles	6.3	1 144	1 217
Titres mis en équivalence	6.4	41	43
Autres actifs non courants	6.5	289	237
Actifs d'impôts non courants	6.7	2 422	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		9 265	6 833
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6.8	11 674	9 827
Créances clients	6.9	5 649	7 993
Autres actifs courants	6.10	1 014	808
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.11	2 039	1 945
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18		756
TOTAL ACTIFS COURANTS		20 376	21 329
TOTAL ACTIF		29 641	28 162
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Note	30/06/2011	30/06/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	6.12	5 212	5 212
Autres réserves		-123	-378
Résultat de l'exercice		3 233	401
Participations ne conférant pas le contrôle		177	653
TOTAL CAPITAUX PROPRES		8 499	5 888
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	860	731
Passifs d'impôt non courant	6.7	1 720	1 287
Provisions à long terme	6.13	698	659
Autres passifs non courants		4	4
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 282	2 681
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	6.15	9 278	8 861
Emprunts à court terme	6.16	3 314	5 073
Provisions à court terme	6.13	170	149
Autres passifs courants	6.17	5 098	5 046
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	6.18		464
TOTAL PASSIFS COURANTS		17 860	19 593
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		29 641	28 162

¹ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés figure en page 73 du présent document



B - ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE AU 30 JUIN 2011

Rubriques	NOTES	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
			Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Chiffre d'affaires	7.1	45 343	41 036	636	41 672
Autres produits de l'activité		10	14	0	14
Achats consommés		-23 076	-19 268	-139	-19 407
Charges de personnel	7.2	-10 109	-10 167	-40	-10 207
Charges externes		-9 078	-8 095	-195	-8 290
Impôts et taxes		-683	-620	2	-618
Dotation aux amortissements		-383	-383	-10	-393
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 236	513	-349	164
Autres charges	7.3.1	-1 870	-1 948	-199	-2 147
Autres produits	7.3.1	193	224	130	354
Résultat opérationnel courant		1 583	1 306	-164	1 142
Autres produits opérationnels	7.3.2	69	80	0	80
Autres charges opérationnelles	7.3.2	-259	-253	-284	-537
Résultat opérationnel		1 393	1 133	-448	685
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.4		0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	7.4	-566	-470	-4	-474
Coût de l'endettement financier net		-566	-470	-4	-474
Autres produits financiers	7.5	122	193	0	193
Autres charges financières	7.5	-73	-142	-114	-256
Charge d'impôt	7.7	2 354	438	-296	142
Résultat des sociétés mises en équivalence		-3	-1	0	-1
Résultat de cession des activités abandonnées			0	0	0
Résultat net		3 227	1 151	-862	289
Part du groupe		3 233	1 146	-745	401
Participations ne conférant pas le contrôle		-6	5	-117	-112
Résultat net de base par action	7.8	2,48 €	0,90 €	-0,58 €	0,31 €
Résultat net dilué par action	7.8	2,53 €	0,90 €	-0,58 €	0,31 €

**C - ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2011**

Rubriques	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Résultat de l'exercice	3 227	1 151	-862	289
<u>Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)</u>				
Ecart de conversion des activités à l'étranger	-59	54	65	119
Ajustement de valeur des instruments de couverture	-143	48		48
Résultat global de la période	3 025	1 253	-797	456
Dont part du groupe	3 060	1 223	-712	511
Dont Participations ne conférant pas le contrôle	-35	30	-85	-55



D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2011

	Attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués			Total part Groupe
Solde au 30/06/2009	10 424	-1 980	-69	-3 651	4 724	760	5 484
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2010							
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			62		62	57	119
Gain sur couverture de flux de trésorerie		48			48		48
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	48	62	0	110	57	167
Résultat de la période				401	401	-112	289
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	48	62	401	511	-55	456
Affectation du résultat		-3 651		3 651	0		0
Réduction de capital	-5 212	5 212			0		0
Dividendes versés					0	-52	-52
Solde au 30/06/2010	5 212	-371	-7	401	5 235	653	5 888
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30/06/2011							
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-30		-30	-29	-59
Perte sur couverture de flux de trésorerie		-143			-143		-143
Résultat enregistré directement en capitaux propres	0	-143	-30	0	-173	-29	-202
Résultat de la période				3 233	3 233	-6	3 227
Total des charges et produits comptabilisés au titre de la période	0	-143	-30	3 233	3 060	-35	3 025
Affectation du résultat		401		-401	0		0
Titres d'autocontrôle		36			36		36
Réduction de capital					0		0
Variation de périmètre		-9			-9	-395	-404
Dividendes versés					0	-46	-46
Solde au 30/06/2011	5 212	-86	-37	3 233	8 322	177	8 499

E - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2011

	Notes	30/06/2011	30/06/2010
Résultat net d'ensemble		3 227	289
Dotations nettes aux amortissements et provisions		383	- 504
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés			
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		3	1
Plus et moins values de cession		- 24	- 25
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier		3 589	- 239
Coût de l'endettement financier net		566	475
Charge d'impôt		- 2 354	- 142
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		1 801	94
Impôts versés		190	230
Variation des stocks		- 1 847	111
Variation des clients et autres débiteurs		2 407	3 911
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		240	- 3 145
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 791	1 201
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 388	- 351
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		69	31
Cession d'immobilisations financières		- 10	207
Acquisitions d'immobilisations financières			- 371
Subventions d'investissement reçues			4
Cession de sociétés consolidées, trésorerie cédée déduite		- 398	- 2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 727	- 482
Dividendes versés aux minoritaires par des filiales consolidées		- 47	- 51
Souscriptions d'emprunts		550	1 501
Intérêts financiers versés		- 566	- 475
Remboursements d'emprunts		- 2 504	- 1 920
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 2 567	- 945
Incidence de la variation de taux de change		- 58	119
Variation de la trésorerie nette		- 561	- 107
Trésorerie à l'ouverture		2 293	2 400
Trésorerie à la clôture		1 732	2 293
Variation de trésorerie		- 561	- 107
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6-11	2 039	2 419
Trésorerie passive	Note 6-16	- 307	- 126
TOTAL TRESORERIE		1 732	2 293

F - ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 30 JUIN 2011**1. INFORMATIONS GENERALES**

Kindy SA « la Société » est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé à Moliens. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2011 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme les « entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste principalement en la fabrication et commercialisation d'articles de bonneterie.

1.1. Faits majeurs de la période

Les activités Société Commerciale de la Maille et Contim arrêtées au cours des exercices précédents, ont été définitivement liquidées au cours de la période. La société Mariner a été absorbée par la société mère Kindy SA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. Dans ce contexte, les comptes consolidés du Groupe Kindy au 30 juin 2011 ne présentent que des activités poursuivies.

Une nouvelle société a été créée : l'EURL Apollo, filiale à 100 % de GBB SASU. L'objet de cette société consiste en la gestion de magasins de chaussure.

Le Groupe, après analyse pluriannuelle de la consommation future de ses déficits fiscaux reportables, a procédé à l'activation d'une partie de ceux-ci. Les impôts différés comptabilisés au 30 juin 2011 s'élèvent à 1 984 k€.

1.2. Evènements postérieurs à l'exercice

Néant

2. DECLARATION DE CONFORMITE ET BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**2.1. Déclaration de conformité****> Normes IFRS utilisées**

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 9 septembre 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale.

2.2. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponible à la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- ▮ Les stocks (note 3.7)
- ▮ Les dépréciations d'actifs (note 3.8)
- ▮ Les avantages au personnel (note 3.10)
- ▮ Les impôts différés (note 3.16)

Les méthodes exposées ci dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

> **Continuité de l'exploitation**

Le financement du Groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédits renouvelables annuellement sous la forme de billets trimestriels. Compte tenu des résultats dégagés par le Groupe Kindy tant au 30 juin 2010 qu'au 30 juin 2011 et du fait du désendettement constaté dans les comptes au 30 juin 2011, le Groupe a considéré qu'il n'existait plus de risque de non renouvellement de ces lignes et de ces autorisations. Compte tenu de ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

2.3. Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) qui est exposé à des risques et une rentabilité différente de ceux des autres secteurs.

Compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le Groupe Kindy, ce dernier n'a pas souhaité communiquer les informations sectorielles. En conséquence, le Groupe Kindy n'a pas appliqué la norme IFRS 8 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2009.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Principes de consolidation

> Filiales

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, sont intégrées ligne à ligne dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité

> **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe détient une participation dans une société entrant dans cette catégorie (Socks Office).

> **Coentreprises**

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

> **Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.2. Monnaie étrangère

> **Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

> Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros au aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

Taux	Au 30/06/2011		Au 30/06/2010	
	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Dollar de Hong Kong (HKD)	0,0961	0,0889	0,0975	0,1046
Zloty (PLN)	Non applicable	Non applicable	0,2326	0,2411

3.3. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise un instrument de couverture des variations de flux de trésorerie pour couvrir le budget d'achat d'une saison en devises étrangères. Il se matérialise par l'achat à terme de devises afin de couvrir le risque de variation des paiements à effectuer liés aux futurs achats et dépendant du cours de cette devise.

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. Ses variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

3.4. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Evaluation lors des arrêts

Catégories	Evaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur	Variation des justes valeurs en résultat
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponible à la vente	Juste valeur	Variation des justes valeurs en autres éléments du résultat global

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.5. Immobilisations incorporelles

> Goodwill

Les goodwill, y compris négatifs, résultent de l'acquisition de filiales et entreprises associées.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} juillet 2004, les goodwill sont maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Les goodwill sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. S'agissant des entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation. Les goodwill sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (voir méthode comptable décrite en note 3.8).

> Marque

La marque concerne essentiellement Kindy Bloquert. Elle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aucun amortissement n'est pratiqué, celle-ci ayant une durée d'utilité indéterminée.

> Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement, c'est à dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. A ce jour, le Groupe ne remplit pas les conditions d'activation des dépenses liées aux coûts de développement.

> Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8)

> Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles (autres que les goodwill) dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture et dès qu'il existe des indices de pertes de valeurs. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Logiciels	5

3.6. Immobilisations corporelles

> Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.8).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

> Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété. L'analyse des contrats de location a permis de déterminer que le Groupe ne dispose que d'un seul contrat de location financement.

> Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Nature	Durée
Constructions	20
Agencements et aménagements des constructions	10
Installations techniques, matériels et outillages industriels	10
Matériel de transport	4
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	10

3.7. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend le prix d'achat ainsi que les frais accessoires d'achat. Des frais de production sont inclus pour les stocks fabriqués sur les sites du Groupe (marginal étant donné l'externalisation à quasi 100 % de la production).

3.8. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs autres que les stocks et les actifs d'impôt différés sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par exercice.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Compte tenu de la structure du Groupe, chaque entité juridique représente une UGT. Le goodwill, la marque et les actifs de supports (essentiellement l'immobilier présent dans les SCI) ont été affectés en totalité à l'UGT Kindy Bloquert.

3.9. Capital

Le capital social de la société Kindy S.A. (société mère) est constitué de 1 303 000 actions au prix nominal de 4 euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Ces actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 30/06/2011, le Groupe détenait 23 961 actions de la société directement et par l'intermédiaire du contrat de liquidité.

3.10. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement des litiges clients et sociaux : Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le Groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction des réclamations du client et de l'évaluation du risque encouru par le service juridique du Groupe

3.11. Avantages au personnel

> Avantages postérieurs à l'emploi :

L'obligation nette du Groupe aux titres de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

> Autres avantages à long terme :

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés.

Les écarts actuariels relatifs à cet engagement sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

> Droit individuel à la formation (DIF) :

Conformément aux règles des conventions collectives applicables, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures par année cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de leur utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

La charge relative au DIF a été évaluée compte tenu des hypothèses suivantes :

- ▮ Nombre d'heures de formation allouées par salarié et par exercice : 20 heures après un an d'ancienneté,
- ▮ Formation suivie en dehors du temps de travail (coût est égal à 50 % du salaire net) à raison de 10 % et sur le temps de travail (coût égal au salaire brut majoré des charges) à raison de 90 %
- ▮ Taux de déchéance des droits estimé à 85 %,
- ▮ Coûts associés directement à l'organisation des stages de formation : Non pris en compte

Après taux de déchéance, le montant total des droits acquis, arrêtés au 30 juin 2011 pour l'ensemble des salariés concernés du Groupe s'élève à 65 k€.

3.12. Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel de Groupe d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur des options est évaluée selon le modèle trinomial à barrière.

Au 30/06/2011, l'ensemble des options qui avaient été attribuées a été exercé (soit 16 000 actions). Sur l'exercice 2010/2011, aucune option n'était en circulation.

3.13. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.14. Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantité. Ces produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur et que la recouvrabilité est probable.

3.15. Produits et charges financiers

Les produits comprennent les intérêts sur placement, les dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts sur emprunts. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.16. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles, à l'exception notamment des goodwill, entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établis par la direction générale et financière du Groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) a été classée en charges opérationnelles.

3.17. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

3.18. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue à la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4. GESTION DU RISQUE

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital.

Il incombe au Directoire de définir et superviser le cadre de gestion des risques du Groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

La typologie du poste « clients » du Groupe est la suivante :

Typologie	Part du poste client au 30/06/2011	Part du poste client au 30/06/2010
Grande et moyenne surfaces	42 %	51 %
Grands Magasins	3 %	1 %
Grandes surfaces spécialisées	6 %	9 %
Organismes publics	5 %	3 %
Détaillants	44 %	36 %

Historiquement, le risque de défaillance des enseignes de la GMS est faible. De plus, des procédures de gestion rigoureuses et préventives du poste client permettent de limiter les risques de défaillance sur le poste « détaillants » (fixation d'une limite de crédit pour les clients à risque, relances préventives...)

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du Groupe est assuré par le recours au marché des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit,...). Des budgets de trésorerie sont définis par la direction et présentés périodiquement au Conseil de Surveillance.

La dette financière, dont les chiffres détaillés figurent au § 6.14 et § 6.16, s'élève à 4 174 k€ à la clôture de l'exercice contre 5.801 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le Groupe bénéficie, auprès de ses partenaires financiers, de découverts autorisés et lignes de crédit s'élevant à 2 350 k€ au 30/06/2011 qui sont renouvelés annuellement. (prochaine échéance décembre 2011) (Cf §2.2)

4.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts affectent le résultat de Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

> Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du Groupe sont contractées essentiellement à taux variable (voir 6.14)

Une variation des taux d'intérêts de 1 point sur les emprunts variables en cours, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence sur le résultat financier de 42 k€. Compte tenu de la faible sensibilité du Groupe aux variations de taux, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier, au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

	30/06/2011	30/06/2010
Placements monétaires court terme...	0	0
Provision départ en retraite et médaille du travail	-633	-602
Position nette	-633	-602

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

> Risque de change

Au titre de ses filiales, le Groupe est soumis au risque de conversion des états financiers en euro, la devise étrangère concernée est le Hong Kong dollar. Toutefois, les variations de taux de conversion n'ont pas d'incidence sur le résultat, ces dernières étant directement affectées en autres éléments du résultat global.

Du fait de l'origine asiatique d'une part importante de ses approvisionnements, le Groupe est exposé dans ses activités aux risques financiers pouvant résulter de la variation des cours de change de certaines monnaies, principalement le dollar américain. Le Groupe s'attache à couvrir ce risque par des opérations de couverture de change. Dans cet objectif, il est assisté par ses principaux organismes financiers qui le conseillent dans sa gestion et son suivi de la couverture de sa position de change.

Le Groupe n'utilise que des instruments dérivés simples (achat à terme). La position de change (hors bilan) au 30/06/2011 s'élève 2 050 k\$.



5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées	Pays / N° Siren	Adresse	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Kindy S.A.	France 379402191	Moliens (60)	100,00	100,00	IG
Kindy Bloquert	France 525620159	Moliens (60)	99,70	99,70	IG
Kindy Bloquert SL	Espagne	Madrid	99,98	99,68	IG
SCI Bloquert	France 431430875	Moliens (60)	100,00	99,97	IG
Mariner Italie	Italie 12722190159	Roma	100,00	99,97	IG
BSS	France 432081867	Moliens (60)	100,00	100,00	IG
GBB	France 489970269	Beaupréau (49)	100,00	100,00	IG
EURL APOLLO	France 533521480	Beaupréau (49)	100,00	100,00	IG
The Socks Legende	France 509203063	Moliens	100,00	100,00	IG
Socks Office	France 479454902	Levallois (92)	28,50	28,50	ME
Euro China Socks France	France 519288799	Moliens (60)	100,00	51,00	IG
Euro China Socks	Chine		51,00	51,00	IG

IG= intégration ligne à ligne

ME = Mise en équivalence

La société « EURL APOLLO » est consolidée pour la première fois au 30/06/2011 selon la méthode de l'intégration ligne à ligne.

6. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1. Goodwill

	Valeurs brutes	Amortissement et dépréciation	Valeurs nettes
30/06/2009	3 089	2 252	837
Acquisitions	2		2
Cessions			0
Variation de périmètre			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	3 091	2 252	839
Acquisitions			0
Cessions			0
Variation de périmètre			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2011	3 091	2 252	839

La valeur nette du goodwill correspond à celle de Kindy Bloquert, du fonds de commerce de Kindy Bloquert et celui de Kindy Espagne

6.2. Autres immobilisations incorporelles

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Marques ⁽¹⁾	Logiciels	Total
30/06/2009	4 428	1 289	5 717
Acquisitions		28	28
Cessions			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	4 428	1 317	5 745
Acquisitions		80	80
Cessions		-145	-145
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2011	4 428	1 252	5 680

⁽¹⁾ Détail des marques figurant au bilan : Kindy, Kundry, Stem.

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Marques	Logiciels	Total
30/06/2009	86	1 104	1 190
Dotations		58	58
Reprises			0
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2010	86	1 162	1 248
Dotations		42	42
Reprises		-140	-140
Actifs destinés à être cédés			0
30/06/2011	86	1 064	1 150

Les marques dépréciées sont les marques Kundry et Stem (dépréciation à 100 %).

6.3. Immobilisations corporelles

Décomposition et variations des valeurs brutes

	Constructions	Installations techniques et matériels industriels	Autres Immobilisations. Corporelles	Total
30/06/2009	4 278	3 003	1 039	8 320
Acquisitions	14	67	209	290
Cessions		-89		-89
Variation de périmètre				0
Effet variation de change			3	3
30/06/2010	4 292	2 981	1 251	8 524
Acquisitions	46	16	246	308
Cessions	-36	-236	-173	-445
Reclassement	213	12	-225	0
Effet variation de change				0
Actifs destinés à être cédés				0
30/06/2011	4 515	2 773	1 099	8 387

Décomposition et variation des amortissements et dépréciations

	Constructions	Installations techniques et matériels industriels	Autres Immobilisations corporelles	Total
30/06/2009	3661	2666	741	7068
Dotations	169	91	65	325
Reprises		-89		-89
Actifs destinés à être cédés				0
Effet variation de change			3	3
30/06/2010	3830	2668	809	7307
Dotations	177	88	76	341
Reprises	-33	-202	-170	-405
Effet variation de change				0
Actifs destinés à être cédés				0
30/06/2011	3974	2554	715	7243

6.4. Titres mis en équivalence

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs Nettes 30/06/2011	Valeurs Nettes 30/06/2010
Titres Socks Office	41		41	43
TOTAL	41	0	41	43

La valeur de ces titres, acquis en juin 2011, se décompose de la manière suivante :

- Quote-part dans l'actif net	13 k€
- Ecart d'acquisition	28 k€

6.5. Autres actifs non courants

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs Nettes 30/06/2011	Valeurs Nettes 30/06/2010
Autres immobilisations financières	289		289	237
TOTAL	289	0	289	237

6.6. Dépréciations d'actifs

Pour le calcul des dépréciations d'actifs corporels et incorporels, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent une période de 3 ans. Au-delà de cette période, il est calculé un flux de trésorerie normatif avec taux de croissance à long terme nul (comme l'exercice précédent). Le Groupe a retenu un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 8,89 % (8,42 % à la clôture de l'exercice précédent). Des tests de sensibilité sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 1,50 point ont été effectués. Les résultats de ces tests sont synthétisés dans le tableau suivant :

Taux d'actualisation	7,39 %	7,89 %	8,39 %	8,89 %	9,39 %	9,89 %	10,39 %
Valeur d'utilité de l'UGT en k€	10 267	9 530	8 882	8 307	7 794	7 334	6 919
Taux de croissance infini =0							
Valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT	7 533	7 533	7 533	7 533	7 533	7 533	7 533
Dépréciation éventuelle	0	0	0	0	0	199	614

6.7. Actifs d'impôt non courants

	30/06/2011	30/06/2010
Actifs d'impôt différés ⁽²⁾		
Report de déficits fiscaux ⁽¹⁾	1 984	
Congés payés	176	163
Autres avantages du personnel	241	275
Autres différences temporelles	21	15
Total	2 422	453
Passifs d'impôts différés ⁽²⁾		
Marque	1 450	1 450
Immobilisations corporelles	40	80
Amortissements dérogatoires	44	65
Autres différences temporelles	186	320
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-175
Total	1 720	1 740
Total impôts différés nets	702	-1 287

(1) En accord avec les règles et méthodes comptables décrites en note 3.16, le Groupe avait décidé, au 30 juin 2008, de ne plus maintenir à l'actif les déficits fiscaux reportables. Au 30 juin 2011, compte tenu de la probabilité selon laquelle le Groupe générera des bénéfices imposables sur les prochains exercices, il a été décidé de réactiver une partie des déficits fiscaux reportables sur la base des prévisions de résultat des 3 prochains exercices. L'impôt différé ainsi réactivé s'élève à 1 984 k€. Le solde d'impôt différé actif non activé sur les déficits s'élève à 1 126 k€ au 30 juin 2011.

(2) Conformément aux règles et méthodes comptables décrites en note 3.16, les actifs et passifs d'impôt différés ont été présentés de manière décomposée au bilan du 30 juin 2011.

6.8. Stocks

Décomposition

Stocks au 30/06/2011	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières	2 765	-16	2 749
Produits intermédiaires et finis.	9 004	-79	8 925
Total	11 769	-95	11 674

Stocks au 30/06/2010	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Matières premières.	2 148	-21	2 127
Produits intermédiaires et finis	7 768	-68	7 700
Total	9 916	-89	9 827

6.9. Créances clients et autres débiteurs

Créances au 30/06/2011	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	6 028	-379	5 649
Total	6 028	-379	5 649

Créances au 30/06/2010	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances clients & comptes rattachés	8 578	-378	8 200
Actifs destinés à être cédés	-310	103	-207
Total	8 268	-275	7 993

6.10. Autres actifs courants

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs Nettes 30/06/2011	Valeurs Nettes 30/06/2010
Créances sociales	42		42	42
Créances fiscales à court terme	350		350	161
Créances sur cessions d'immobilisations	2		2	23
Acomptes sur commandes en cours	55		55	56
Débiteurs divers	13		13	130
Charges constatées d'avance	552		552	456
Actifs destinés à être cédés			0	-60
TOTAL	1 014	0	1 014	808

6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/06/2011	30/06/2010
Instrument dérivé	0	12
Caisse et comptes courants bancaires	2 039	2 419
Actifs destinés à être cédés	0	-486
Trésorerie et équivalent trésorerie	2 039	1 945

6.12. Capitaux propres

Le capital social est composé d'actions intégralement libérées d'une valeur nominale de 4 euros.

Nombre de titres à l'ouverture	1 303 000
Augmentation de capital	-
Diminution de capital	-
Nombre de titres à la clôture	1 303 000

Actions propres :

	Actions détenues en direct		Actions détenues via contrat de liquidité	
	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions
Nombre de titres à l'ouverture	200	22 607	26	6 833
Achats d'actions			370	61 590
Ventes d'actions.			- 384	- 67 069
Actifs financiers à la juste valeur	200	22 607	12	1 354

Au 30 juin 2011, les actions détenues par la société Kindy S.A. en autocontrôle, en direct et par l'intermédiaire du contrat de liquidité, représentaient 1,84 % du capital.

6.13. Provisions à court terme et long terme

	30/06/2009	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	30/06/2010
Litiges	9	110	-9		110
Provisions pour charges.	801	99	-801		99
Autres risques	75		-75		0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-827	-60	827		-60
Total provisions court terme	58	149	-58	0	149
Engagement de retraite	621		-60		561
Médaille du travail	38	3	0		41
Droit individuel formation	54	4	-1		57
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0				0
Total Provisions long terme	713	7	-61	0	659
Total provisions	771	156	-119	0	808

	30/06/2010	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	30/06/2011
Litiges	110	60			170
Provisions pour charges.	99		-99		0
Autres risques	0				0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-60			60	0
Total provisions court terme	149	60	-99	60	170
Engagement de retraite	561	40	-5		596
Médaille du travail	41	0	-4		37
Droit individuel formation	57	9	-1		65
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	0				0
Total Provisions long terme	659	49	-10	0	698
Total provisions	808	109	-109	60	868

Engagements de retraite

	30/06/2011	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2007
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	560	621	701	770	930
Coût des services rendus dans l'exercice	26	29	30	37	41
Coût financier de l'exercice	21	29	35	38	40
Prestations réglées au cours de l'exercice	-18	-26	-16	-50	-12
Pertes (gains) actuarielles	6	-93	-129	-94	-229
Autre (Net transfert (entrées / sorties de périmètre))					
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	595	560	621	701	770
Hypothèses actuarielles					
Taux d'actualisation	4,91 %	3,84 %	4,66 %	4,99 %	4,89 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,57 %	3,47 %	3,18 %	1,50 %	1,50 %
Turnover	4,90 %	5,52 %	4,79 %	3,00 %	3,00 %

Une variation du taux d'actualisation de moins 0,50 % aurait entraîné un impact négatif sur le résultat de -26 k€. Quant à une variation positive de 0,50 % du taux d'actualisation, elle aurait entraîné un impact positif sur le résultat de 26 k€.

6.14. Passifs financiers non courants

Depuis le 11 avril 2003, le Groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros (solde au 30 juin 2011 de 0,07 millions d'euros), assorti d'une clause d'excess cash flow. Cette clause consiste à rembourser par anticipation aux partenaires financiers, une somme excédant un certain niveau de capacité d'autofinancement annuel fixé à 2,3 millions d'euros. Cette clause n'a jamais été activée.

	30/06/2011	30/06/2010
Emprunts auprès établissements de crédit	35	462
Dettes financières - location financières.		2
Dettes financières diverses	825	267
Total	860	731

Parmi les dettes financières, ont été souscrits 2 nouveaux emprunts dans le cadre de la relocalisation de la production :

- un emprunt de 400 k€ octroyé par OSEO,
- une avance remboursable de 150 k€ octroyée par la région Picardie.

Echéancier (au 30 juin 2011)

	de 1 an à 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	35	-	35
Dettes financières diverses	238	587	238	587
Total	238	622	238	622

6.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Dettes	30/06/2011	30/06/2010
Fournisseurs et comptes rattachés.	9 278	8 962
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-101
Total	9 278	8 861

6.16. Passifs financiers courants

Dettes	30/06/2011	30/06/2010
Billets de trésorerie et crédit campagne	2 350	3 150
Découverts bancaires	307	126
Instrument dérivé	130	0
Part à - 1an emprunts à long terme	525	1 794
Dettes financières - location financières	2	3
Total	3 314	5 073

6.17. Autres passifs courants

Dettes	30/06/2011	30/06/2010
Dettes sociales	2 159	2 173
Dettes fiscales	1 269	1 639
Dettes diverses	1 670	1 361
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-127
Total	5 098	5 046

Parmi les dettes diverses figure le montant des créances affacturées (net de réserves prélevées par la société d'affacturage) soit 1 131 k€ au 30/06/2011. Il s'élevait à 201 k€ à l'ouverture de l'exercice.

6.18. Activités abandonnées

Au 30 juin 2010, ces activités abandonnées se composaient d'actifs pour 756 k€ et de passifs pour 464 k€ répartis ainsi :

Rubriques	Notes	Sous Groupe Mariner	Contim	Total
Clients et comptes rattachés.	6.9	200	8	208
Autres actifs courants	6.5	61	0	61
Trésorerie et équivalent trésorerie	6.11	50	437	487
TOTAL DE L'ACTIF		311	445	756
Passifs d'impôts différés	6.7	175	-	175
<i>Total passifs non courants</i>		<i>175</i>	<i>0</i>	<i>175</i>
Fournisseurs et comptes rattachés.	6.15	98	4	102
Provision à court terme.	6.12	60		60
Autres passifs courants	6.17	127	0	127
<i>Total passifs courants</i>		<i>285</i>	<i>4</i>	<i>289</i>
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS		460	4	464
ACTIF NET		-149	441	292

7. NOTES SUR L'ETAT DU RESULTAT CONSOLIDE

7.1. Chiffre d'affaires

7.1.1. Par marque

Marques	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Kindy	25 743	24 044		24 044
Mariner	-		636	636
GBB	10 985	10 427		10 427
BSS.	2 674	2 671		2 671
ECS	992			-
The Socks Legende	4 949	3 894		3 894
Total	45 343	41 036	636	41 672

7.1.2. Par secteur géographique

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
France	41 617	38 234	482	38 716
CEE et Export	3 726	2 802	154	2 956
Total.	45 343	41 036	636	41 672

7.2. Charges de personnel

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Salaires et traitements	-7 268	-7 465	-771	-8 236
Charges sociales	-2 743	-2 602	-115	-2 717
Provision retraite et médaille travail	-31	57		57
Droit individuel formation	-8	-3		-3
Participation et intéressement.	-158	-211		-211
Reprise provisions Restructuration	0		835	835
Transfert de charges	99	57	11	68
Total	-10 109	-10 167	-40	-10 207

7.3. Autres produits et charges opérationnels

7.3.1. Courants

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées.	
Redevances de licences	-1 487	-1 259	-9	-1 268
Autres produits de gestion	193	224	130	354
Autres charges de gestion	-383	-689	-190	-879
Total	-1 677	-1 724	-69	-1 793

Les autres charges et produits de gestion courante sont essentiellement composés de dotations et reprises pour dépréciation de compte clients.

7.3.2. Non courants

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Charges de restructuration	-214	-282	-199	-481
Valeurs Comptables des éléments d'actifs cédés	-45	78	-85	-7
Cessions d'actifs	69	31	0	31
Total	-190	-173	-284	-457

Les charges de restructurations sont composées de charges exceptionnelles de personnel

7.4. Coût de l'endettement financier net

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Intérêts et produits assimilés	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Intérêts & charges assimilés	-566	-470	-4	-474
Total	-566	-470	-4	-474
COÛT FINANCIER NET	-566	-470	-4	-474

7.5. Autres produits et charges financiers

Autres charges financières

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Différences négatives de change	-73	-105		-105
Autres charges financière	0	-37	-114	-151
Total	-73	-142	-114	-256

Autres produits financiers

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Différences positives de change	118	105	0	105
Reprise provisions risques financiers	0	88	0	88
Autres intérêts et produits assimilés	4	0	0	0
Total	122	193	0	193

7.6. Frais de recherche et développement

Les conditions d'activation des frais de développement de collections n'étant pas remplies, le Groupe comptabilise ces frais en charge. Ils sont essentiellement composés des frais de personnel des stylistes et des techniciens de production affectés à cette activité.

	30/06/2011	30/06/2010
Echantillons	93	68
Frais de stylistes	270	247
Autres frais de personnel	85	163
Total	448	478

7.7. Charges d'impôt

Typologie de la charge d'impôt

Les sociétés intégrées fiscalement sont les sociétés Kindy S.A., Kindy Bloquert S.A., BSS S.A.S., The Socks Legende SAS et GBB S.A.S.

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Impôt exigible	189	235	-4	231
Impôt différé	2 165	203	-292	-89
Total	2 354	438	-296	142

Voir note 6.17 au sujet de la réactivation des impôts différés sur les déficits reportables.

Taux d'impôt effectif

La réconciliation de la charge d'impôt a été effectuée sur la base du taux d'impôt en vigueur en France soit 33,33 %.

	30/06/2011	30/06/2010
Résultat net consolidé (part du groupe)	3 233	401
- Charge d'impôt consolidée (exigible et différé)	-2 354	-142
- Minoritaires	-6	-110
Résultat consolidé avant impôt	873	149
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charge fiscale théorique	291	50
Ecart de taux sociétés étrangères	41	132
Eléments imposés au taux réduit		
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées		
Pertes fiscales antérieures désactivées	8	
Utilisation de déficits reportables antérieurs non activés	-656	-364
Différences permanentes	62	314
Activation de déficits antérieurs	-1 984	
Impacts des retraitements sans impôt différé		-43
Redressements fiscaux		
Régularisations d'impôts différés sur exercices antérieurs		
Imposition forfaitaire		
Réduction d'impôt / crédits d'impôts	-116	-231
Charge fiscale avant crédit d'impôt	-2 354	-142
Taux effectif d'impôt	-269,64%	-95,53%

7.8. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net –part du groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres. Le Groupe ne détient d'instruments dilutifs ni au 30/06/2011, ni au 30/06/2010.

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Résultat net - part du Groupe	3 233	1 146	-745	401
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	1 278	1 275	1 275	1 275
Total	2,53 €	0,90 €	-0,58 €	0,31 €

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. Engagements hors bilan

> Engagements reçus :

Néant

> Engagements donnés :

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Dettes garanties par des sûretés réelles	71	776		776
Lettre de blocage compte courant d'associés	225	-		-
Nantissement sur le stock	-	800		800
Caution personnelle et solidaire ⁽¹⁾	2 900	2 601		2 601
Caution personnelle simple ⁽¹⁾	135	100		100
Caution personne morale	1 300	1 300		1 300
Nantissement sur la marque Kindy	1 750	1 440		1 440

⁽¹⁾ Kindy SA s'est portée caution personnelle et solidaire au profit des différents partenaires financiers pour les emprunts et lignes de crédit octroyés aux filiales Kindy Bloquet, The Socks Legende et G.B.B

8.2. Effectifs du Groupe

	30/06/2011	30/06/2010		TOTAL
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	
Ouvriers	64	69		69
Employés et agents de maîtrise	144	139		139
Cadres	33	34		34
Total	241	242	0	242

L'effectif équivalent temps plein, qui correspond aux salariés inscrits, est de 222 au 30/06/2011 (218 au 30/06/2010)

8.3. Transactions avec les parties liées

> Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du Directoire, au nombre de 2, et les membres du conseil de surveillance, au nombre de 4.

▾ Rémunérations

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Notes	30/06/2011	30/06/2010
<u>Compte de résultat</u>			
Avantages à court terme	(1)	428	416
Avantages à long terme	(2)		
Avantages postérieurs à l'emploi	(3)		
Jetons de présence		18	25
Cotisations aux régimes sociaux	(4)	167	158
Total comptabilisé en charges.		613	599

En milliers d'euros	Notes	30/06/2011	30/06/2010
<u>Bilan</u>			
Cotisations aux régimes sociaux		35	32
Total figurant au bilan.		35	32

- (1) Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- (2) Avantages à long terme : Ils comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés.
- (3) Avantages postérieurs à l'emploi : Ils désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.
- (4) Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittés au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du Groupe.

▾ Autres opérations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées (Société mise en équivalence : The Socks Office) ainsi que les créances et dettes vis à vis de ces dernières sont les suivantes :

En milliers d'euros	30/06/2011	30/06/2010
<u>Bilan</u>		
Créances clients		32
Dettes fournisseurs	43	114
<u>Compte de résultat</u>		
Achats	9	41
Ventes	34	22

> Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Contrat de licences
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants



8.4. Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

	2010/2011				2009/2010			
	KPMG S.A.		Opus 3.14		KPMG S.A.		Opus 3.14	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%
<u>Audit</u>								
Commissariat aux comptes, certification	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %
- Dont Kindy SA (holding)	24		21		24		16	
- Dont filiales intégrées globalement	74				87			
Missions accessoires	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %

IX Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

L'information sectorielle requise par IFRS 8 n'est pas présentée. Comme indiqué dans la note 2.3 « Informations sectorielles » aux états financiers, la société ne souhaite pas communiquer ces informations sectorielles compte tenu des marchés fortement concurrentiels sur lesquels évolue le Groupe.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6.7 aux états financiers concernant l'activation au 30 juin 2011 d'une partie de l'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux reportables du Groupe d'un montant de 1 984 k€.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des actifs immobilisés selon les modalités décrites dans les notes 3.5 et 3.8 aux états financiers « Règles et méthodes comptables ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.6 aux états financiers donne une information appropriée.

La société a procédé à l'activation d'une partie de ses déficits fiscaux reportables en avant selon les modalités décrites dans les notes 3.16 et 6.7 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités d'activation d'une partie de l'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux reportables compte tenu des hypothèses de bénéfices futurs attendus et nous nous sommes assurés que la dite note donne une information appropriée.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011
Opus 3.14

Alexis Levasseur
Associé

X Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :

Convention de trésorerie entre la société Kindy S.A. et les sociétés Kindy Bloquert S.A., BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S. et GBB S.A.S.

- Modalités :

Au 30 juin 2011, avance en compte courant à votre société par :

- la société Kindy Bloquert S.A. de 10 456 884 €
- la société The Socks Legende S.A.S. de 1 179 720 €
- la société BSS S.A.S. de 70 187 €

Avance en compte courant par votre société de 2 200 092 € à la société GBB S.A.S.

Au 30 juin 2011, facturation à votre société des intérêts au taux EONIA, soit :

- un montant de 76 454 € facturés par la société Kindy Bloquert S.A.
- un montant de 8 109 € facturés par la société The Socks Legende S.A.S
- un montant de 2 359 €. facturés par la société BSS S.A.S.

Facturation par votre société d'un montant de 12 771 € à la société GBB S.A.S.

Convention d'intégration fiscale

▬ Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale avec les sociétés Kindy Bloquert S.A., BSS. S.A.S., The Socks Legende S.A.S. et GBB S.A.S.

▬ Modalités :

La convention d'intégration fiscale retient le principe de parfaite neutralité fiscale du régime d'intégration.

Convention de prestations de services

▬ Nature et objet :

Convention de prestations de services, notamment sur le plan administratif comptable juridique et fiscal, avec les sociétés Kindy Bloquert S.A., SCI Bloquert, BSS S.A.S., The Socks Legende S.A.S. et GBB S.A.S.

▬ Modalités :

Les modalités et les montants facturés par Kindy S.A. aux sociétés du Groupe sont détaillés dans le tableau ci après :

Sociétés facturées	Modalités de la convention	Produits comptabilisés en €
Kindy Bloquert S.A.	Refacturation des frais de Kindy S.A. aux sociétés	1 302 000
BSS S.A.S.	Kindy Bloquert S.A., BSS S.A.S, GBB S.A.S. et	(Kindy Bloquert S.A.)
GBB S.A.S.	The Socks Legende S.A.S. selon la clé de	59 000
The Socks Legende S.A.S.	répartition suivante :	(BSS S.A.S.)
	- 50 % proportionnellement à leur chiffre d'affaires hors groupe respectif	420 000 (GBB S.A.S.)
	- 50 % proportionnellement à leur effectif total respectif	175 000 (The Socks Legende S.A.S.)
SCI Bloquert	Forfait	1 526

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon

▬ Nature et objet :

Avenant au contrat de travail, en qualité de Directeur Général, de Monsieur Joël Pétillon. Ce contrat de travail reste suspendu pendant la durée du mandat social de Monsieur Joël Pétillon.



▮ Modalités :

Le Conseil de Surveillance a décidé le 4 novembre 2008 le maintien du contrat de travail de Monsieur Joël Pétillon dont les effets restent suspendus pendant la durée de son mandat social. Ce contrat de travail prévoit, en particulier, le versement d'une indemnité contractuelle de licenciement égale à deux ans de salaire. Cette indemnité de départ serait due à Monsieur Joël Pétillon en cas de rupture de son contrat de travail quelle qu'en soit la cause. Pour l'exercice 2010/2011, en cas de départ de Monsieur Joël Pétillon, l'indemnité prévue par ce contrat ne serait due que dans l'hypothèse où le résultat opérationnel des activités poursuivies par le Groupe atteindra l'équilibre. Cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une révision annuelle par les membres du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011
Opus 3.14

Alexis Levasseur
Associé

XI Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Kindy SA

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Kindy S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011
Opus 3.14

Alexis Levasseur
Associé



XII Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Kindy S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais

Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011

Opus 3.14

Alexis Levasseur

Associé



XIII Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et dirigeants de la société, adhérents d'un PEE, pour un montant maximum de 3 % du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimerons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Simon Lubais

Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011

Opus 3.14

Alexis Levasseur

Associé

XIV Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital prévues aux résolutions 11, 12, 13, 14 et 15 de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport :

- ▭ de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - ▭ émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (11^{ème} résolution),
 - ▭ émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (12^{ème} résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce,
 - ▭ émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (13^{ème} résolution) par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.
- ▭ de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (15^{ème} résolution), dans la limite de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 3 millions d'euros au titre des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions. Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises ne pourra excéder 6 millions d'euros pour les 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 14^{ème} résolution.



Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire au titre des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 11^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 12^{ème} et 13^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011
Opus 3.14

Alexis Levasseur
Associé

XV Comptes annuels individuels de la société Kindy S.A. au 30 juin 2011¹

A – BILAN ACTIF

En milliers d'euros	30/06/2011			30/06/2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	24	24	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres	72	72	0	1
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<u>Immobilisations financières :</u>				
Participations	30 100	13 275	16 825	16 496
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	318	11	307	178
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30 514	13 382	17 132	16 675
ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks et en-cours :</u>				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
<u>Créances d'exploitation :</u>				
Créances clients et comptes rattachés	320	99	221	261
Autres	3 437	109	3 328	2 671
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	0
<u>Valeurs mobilières de placement :</u>				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	9	0	9	12
Charges constatées d'avance	12	0	12	21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 778	208	3 570	2 965
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0		0	0
Ecarts de conversion Actif	0		0	0
TOTAL GENERAL	34 292	13 590	20 702	19 640

¹ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de Kindy SA figure en page 94 du présent document.

**B – BILAN PASSIF**

En milliers d'euros	30/06/2011	30/06/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé)	5 212	5 212
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserves :		
Réserve légale	21	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	404	0
Report à nouveau	0	-17
RESULTAT DE L'EXERCICE	893	443
Sous-total : Situation nette	6 530	5 638
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 530	5 638
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	101	8
Provisions pour charges	372	189
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	473	197
DETTES		
Dettes financières :		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	74	772
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes d'exploitation :		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	241	208
Dettes fiscales et sociales	444	507
Autres	0	0
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	6	0
Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)	0	0
Autres dettes	12 934	12 318
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	13 699	13 805
Ecarts de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	20 702	19 640



C – COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	30/06/2011	30/06/2010
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et service)	2 022	2 054
Chiffre d'affaires net	2 022	2 054
<i>dont à l'exportation</i>	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	16	17
Autres produits	0	0
Produits d'exploitations	2 038	2 071
Achats de marchandises	0	0
Variation des stocks	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation des stocks	0	0
*Autres achats et charges externes	455	558
Impôts, taxes et versements assimilés	46	35
Salaires et traitements	823	878
Charges sociales	348	379
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions:</u>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1	2
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
Pour risques et charges: dotations aux provisions	61	0
Autres charges	19	25
Charges d'exploitation	1 753	1 877
RESULTAT D'EXPLOITATION	285	194
<u>Produits financiers:</u>		
De participation	46	2 032
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	33	25
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 095	2 058
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Produits financiers	1 174	4 115
<u>Charges financières :</u>		
Dotations aux amortissements et provisions	288	2 890
Intérêts et charges assimilées	614	1 525
Différences négatives de change	1	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges financières	903	4 415
RESULTAT FINANCIER	271	-300
RESULTAT COURANT avant impôts	556	-106
<u>Produits exceptionnels :</u>		
Sur opérations de gestion	29	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	8	11
Produits exceptionnels	37	11
<u>Charges exceptionnelles:</u>		
Sur opérations de gestion	125	74
Sur opérations en capital	2	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	8
Charges exceptionnelles	127	82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-90	-71
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	-428	-619
Total des produits	3 249	6 197
Total des charges	2 355	5 755
BENEFICE OU PERTE	894	442

D – ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30/06/2011
1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Sauf avis contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

1.1. Evénements principaux de l'exercice.

Les activités Société Commerciale de la Maille et Contim arrêtées au cours des exercices précédents, ont été définitivement liquidées au cours de la période. La société Mariner a été absorbée par la société mère Kindy SA dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ▮ continuité de l'exploitation
- ▮ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ▮ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

> Continuité de l'exploitation

Le financement du Groupe est assuré, en particulier, par des découverts autorisés et des lignes de crédits renouvelables annuellement sous la forme de billets trimestriels. Compte tenu des résultats dégagés par le Groupe Kindy tant au 30 juin 2010 qu'au 30 juin 2011 et du fait du désendettement constaté dans les comptes au 30 juin 2011, le Groupe a considéré qu'il n'existait plus de risque de non renouvellement de ces lignes et de ces autorisations. Compte tenu de ce qui précède les comptes ont donc été arrêtés sur la base du principe de continuité de l'exploitation.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN
2.1. Tableau des immobilisations

	Valeurs brute au 30/06/2010	Augmentation	Diminution	Valeurs brute au 30/06/2011
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stem	24			24
Immobilisation corporelles	72	-	-	72
Installations techniques, matériel et outillage	31			31
Matériel de bureau et informatique	41			41
Immobilisations financières	44 083	47	13 712	30 418
Participations	43 787	10	13 697	30 100
Autres immobilisations financières	296	37	15	318
TOTAL IMMOBILISATIONS	44 179	47	13 712	30 514

2.2. Tableau des amortissements sur actifs immobilisés.

	Montant des amortissements au 30/06/2010	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements au 30/06/2011
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	71	1	-	72
Agencements	31			31
Matériel de bureau et informatique	40	1		41
TOTAL AMORTISSEMENTS	71	1	-	72

2.3. Tableau des provisions sur actifs immobilisés

	Montant des provisions au 30/06/2010	Augmentation	Diminution	Montant des provisions au 30/06/2011
Immobilisations incorporelles	24	-	-	24
Marque Stem	24			24
Immobilisation financières	27 410	37	14 161	13 286
Titres Kindy Bloquert	12 770		320	12 450
Titres Mariner	13 697		13 697	-
Titres BSS				-
Titres Kindy Asia				-
Titres GBB	825		37	788
Titres The Socks Legende		37		37
Actions propres	118		107	11
TOTAL PROVISIONS	27 434	37	14 161	13 310

2.4. Tableau des autres provisions

	Montant des provisions au 30/06/2010	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Montant des provisions au 30/06/2011
Provisions pour risques et charges	197	312	96	60	473
Autres provisions pour risques (1)	96	250	96		250
Provision pour litiges		41		60	101
Provision pour pensions et médailles du travail	101	21	-		122
Dépréciation de l'actif circulant	127	-	130	211	208
Comptes clients (2)			3	102	99
Comptes courants Groupe	127	-	127	109	109
TOTAL PROVISIONS	324	312	226	271	681

(1) Du fait de la situation nette négative de la filiale The Socks Legende, une provision pour risque de 250 k€ a été constituée pour la part de l'actif net négatif excédent le compte courant que Kindy détient sur cette filiale.

(2) Suite à la transmission universelle de patrimoine avec la société Mariner, il s'agit de provision pour dépréciation des comptes clients subsistant de l'activité « Mariner ».

2.5. Etat des échéances des créances

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	318	-	318
Prêts			
Autres immobilisations financières	318		318
Autres créances de l'actif circulant	3 757	269	3 488
Clients et comptes rattachés	320	261	59
Créances fiscales et sociales	10	8	2
Groupe et associés	3 427		3 427
Charges constatées d'avance	12	12	-
TOTAL CREANCES	4 087	281	3 806

2.6. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DETTES FINANCIERES	74	74	-
Emprunts auprès des ets de crédit	73	73	
Solde créditeurs de banque	1	1	
AUTRES DETTES	13 624	760	12 864
Dettes fournisseurs	241	241	
Dettes fiscales et sociales	444	444	
Groupe et associés	12 864		12 864
Autres dettes	75	75	
Produits constatés d'avance	-	-	-
TOTAL DETTES	13 698	834	12 864

2.7. Immobilisations incorporelles

2.7.1. Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.7.2. Marque

La marque Stem (24 k€) est totalement dépréciée du fait de sa non utilisation.

2.8. Immobilisations corporelles

2.8.1. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.8.2. Amortissements

L'amortissement est calculé sur la durée de consommation des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif. Les durées estimées sont principalement les suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	%	Mode
Matériel de bureau, et informatique	3	50	Dégressif
Mobilier de bureau	10	10	Linéaire
Agencements	10	10	Linéaire

2.8.3. Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un indice quelconque qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur vénale ou la valeur d'usage) de l'actif est estimée.

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée.

2.9. Immobilisations financières

> Titres de filiales et participations

Tableau des filiales et participations :

	Capital	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Avances en compte courant	Dividendes reçus par les sociétés du groupe
				Brute	Nette				
Filiales (+50%) (1)									
KINDY BLOQUERT	5 684	10 785	99,70	27 883	15 433	26 776	635	-10 533	
BSS	40	105	100,00	40	40	2 678	372	-72	
KINDY ASIA	1	283	51,00	1	1	1 027	12	34	46
GBB	2 100	1 275	100,00	2 100	1 312	10 986	36	2 142	
THE SOCKS LEGENDE	37	-173	100,00	37	0	4989	-78	-1 188	
Participation (de 10 à 50%)									
Socks office (2)	16	53	28,50	30	30	109	-9		

(1) Une transmission universelle de patrimoine a été réalisée avec la filiale Mariner courant juillet 2011.

(2) Les données financières concernant la société Socks Office sont celles d'une situation au 30 juin 2011 (le dernier exercice social clos de cette société est le 30 septembre 2010).

> Evaluation

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

Concernant les titres Kindy Bloquert, la valeur d'utilité a été calculée à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin, corrigé de la valeur de la marque Kindy ainsi que des plus-values latentes afférentes au patrimoine immobilier.

La valeur de ces marques est rapprochée chaque année :

- de la moyenne des 10 derniers exercices d'une redevance théorique correspondant à 10 % du chiffre d'affaires réalisé sous les marques Kindy
- de la moyenne des quatre dernières années de charges de publicité.

Concernant les titres The Socks Legende, GBB et BSS, la valeur d'utilité a été calculée à partir de l'actif net de la filiale au 30 juin.

Compte tenu de ce qui précède, une dépréciation de 37 k€ (The Socks Legende) a été comptabilisée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'utilité. Des reprises sur dépréciation des titres Kindy Bloquert (320 k€) et sur les titres GBB (37 k€) ont également été comptabilisées.

> Postes du bilan relatifs aux filiales et participation

	Montant concernant les entreprises	
	Liées en k€	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	30 100	
Créances clients et comptes rattachés	138	
Autres créances	3 426	
Autres dettes	13 910	
Charges financières (1)	606	
Produits financiers	55	

(1) dont mali de fusion Mariner (88 k€) et mali de liquidation Société commerciale de la maille (435 k€).

2.10. Créances

2.10.1. Evaluation et dépréciation

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.10.2. Classement par échéances

Cf note 2.5

2.11. Tableau de variation des capitaux propres

	juin-10	+	-	juin-11
Capital	5 212			5 212
Primes, réserves	0	425		425
Report à nouveau	-17	17		0
Résultat	442	893	-442	893
Total	5 637	1 335	-442	6 530

2.12. Capital

Le capital est composé de 1 303 000 actions souscrites en totalité d'un nominal de 4 euros.

2.13. Actions propres

	Nombre d'actions	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette	Cours fin exercice (€)
01/07/2010					
Titres Participations	22 607	200	117	83	3,70
Contrat liquidité	6 833	26	1	26	3,70
	29 440	226	118	109	3,70
30/06/2011					
Titres participations	22 607	200	10	190	8,36
Contrat liquidité	1 354	11	1	10	8,36
	23 961	211	11	200	8,36

2.14. Evaluation fiscale dérogatoire

Résultat courant de l'exercice	+ 555
Impôt sur les bénéfices à 33. ^{1/3} % (1)	- 185
Résultat courant après impôt	370
Variation des provisions réglementées	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	370

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos

2.15. Provisions pour risques et charges

Cf tableau 2.3 et 2.4

> Evaluation

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

> Provision indemnités de départ à la retraite et médaille du travail

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

%	06/2011	06/2010	06/2009
Taux actualisation	4,91	3,84	4,66
Taux croissance salaires	3,57	3,47	3,18

Les calculs prennent comme hypothèse un départ volontaire des salariés à partir de 62 ans, d'où l'application des charges sociales.

2.16. Dettes financières

> Classement par échéance

Cf note 2.6

Depuis le 11 avril 2003, le Groupe a obtenu de ses partenaires financiers, le rééchelonnement sur 8 ans de la totalité de sa dette bancaire court et moyen terme de 7,8 millions d'euros (solde au 30 juin 2011 de 0.07 millions d'euros), assorti d'une clause d'excess cash flow. Cette clause consiste à rembourser par anticipation aux partenaires financiers, une somme excédant un certain niveau de capacité d'autofinancement annuel fixé à 2,3 millions d'euros. Cette clause n'a jamais été activée.

2.17. Autres dettes

> Classement par échéance

Cf note 2.6

Les autres dettes sont principalement composées des comptes courant du Groupe.

2.18. Charges à payer

	MONTANT
<u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</u>	
Intérêts courus sur emprunts	1
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	
Fournisseurs : factures non parvenues	30
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	
Dettes sociales	272
Dettes fiscales	7
Autres dettes	49
TOTAL	359

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique est la suivante :

	France	Export	Total
Biens	64		64
Services	1958		1 958
Total	2 022	0	2 022

Le chiffre d'affaires de la société correspond aux prestations facturées aux entités du Groupe. La facturation de biens résulte de la transmission universelle de patrimoine de la société Mariner.

3.2. Résultat Financier

Les produits financiers sont principalement composés :

- ▣ dividendes versés par la société Euro China Socks pour 46 k€,
- ▣ d'intérêts sur comptes courants 10 k€,
- ▣ de gains sur le contrat de liquidité 21 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour dépréciation du compte courant BSS pour 126 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour risque du comblement passif Mariner pour 88 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour dépréciation des comptes courants Mariner Italie et Société commerciale de la maille pour 417 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour dépréciation des actions propres pour 107 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour dépréciation des titres Kindy Bloquert pour 320 k€,
- ▣ de la reprise de provision pour dépréciation des titres GBB pour 37 k€ ;

Les charges financières sont principalement composées de :

- ▣ la dépréciation des titres de The Socks Legende (37 k€),
- ▣ d'une provision pour risque du comblement passif The Socks Legende pour 251 k€
- ▣ d'intérêts sur emprunts (6 k€) et sur comptes courants (85 k€),
- ▣ de mali de fusion Mariner (88 k€) et de mali de liquidation Société commerciale de la maille pour 435 k€

3.3. Résultat exceptionnel

Pénalités et amendes	-4 k€
Contrôle fiscal (taxes sur les salaires)	-35 k€
Charges exceptionnelles de personnel	-85 k€
Valeur comptable titres Société Com. Maille	-2 k€
Reprise provision risque fiscal	8 k€
Autres produits exceptionnels	30 k€
Résultat exceptionnel	-90 k€

3.4. Impôt

3.4.1. Ventilation

Résultat avant impôt	Impôt				Résultat net	
	Théorique	Report déficitaire	Profit intégration fiscale	Dû	Théorique	Comptable
Courant	556	-259	259	0	297	556
Exceptionnel	CT LT	-90 30	-30	428	428	-60 338
TOTAL	466	-229	229	428	428	237 894

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature entre résultat courant et résultat exceptionnel.

3.4.2. Intégration fiscale

La société fait partie du Groupe intégré dont la société mère est Kindy S.A.

La convention d'intégration fiscale fait application du principe de neutralité fiscale du régime d'intégration.

Le produit net d'impôt de 428 k€ correspond à un produit d'intégration fiscale.

4. AUTRES INFORMATIONS**4.1. Evènement postérieur à la clôture**

Néant.

4.2. Identité de la société mère consolidante

Kindy S.A. est la société mère consolidante du Groupe Kindy.

4.3. Rémunération des dirigeants

La société a procédé au titre de l'exercice 2010/2011 à la distribution de jetons de présence pour un montant de 18 k€.

L'ensemble des rémunérations allouées aux membres du Directoire est de 428 k€.

4.4. Effectifs

Effectif	30/06/2011	30/06/2010
Cadres	5	6
TOTAL	5	6

4.5. Engagements hors bilan

En k€	30/06/11
<u>Engagements donnés :</u>	
Dettes garanties par sûretés réelles	72
Nantissement de la marque Kindy	1 600
Cautions personnelle et solidaire « Emprunts The Socks Legende » au profit des banques BSD et le LCL	485
Cautions personnelle et solidaire « GBB » en faveur du LCL	500
Cautions solidaire « ligne de crédit GBB » en faveur du CIC Nord Ouest	750
Cautions de personne morale « Kindy Bloquert » en faveur de HSBC	1 300
Cautions solidaire « Emprunt CT Kindy Bloquert » en faveur du CIC Nord-Ouest	750
Cautions solidaire en faveur du Crédit du Nord	550
<u>Engagements reçus :</u>	
Clause de retour à meilleur Fortune (Business Sport Socks) (1)	1 404

(1) Suite à abandon de créance.

Le volume d'heures « droit individuel à la formation » acquis par les salariés à la clôture de l'exercice s'élève à 600 heures.

La société n'a pas d'autre engagement hors bilan.

XVI Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société Kindy S.A

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- ▭ le contrôle des comptes annuels de la société Kindy S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▭ la justification de nos appréciations ;
- ▭ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Hérouville-Saint-Clair, le 26 octobre 2011
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Simon Lubais
Associé

Bois Guillaume, le 26 octobre 2011
Opus 3.14

Alexis Levasseur
Associé

XVII Projet des résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011

1. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

Première résolution - **Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 3 233 000 euros part du groupe.

Deuxième résolution - **Approbation des comptes annuels**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, des rapports du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 juin 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 893 827 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 20 905 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 6 968 euros.

Troisième résolution - **Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 893 827 euros de la manière suivante :

▮ À la réserve légale	44 692 euros
▮ À titre de dividendes	192 059 euros
▮ Et le solde, soit la somme de	657 076 euros
Au poste « autres réserves ».	

Le dividende est de 0,15 € par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 24 janvier 2012.

Il est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts.

Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement des dividendes, la société Kindy détiendrait davantage de ses propres actions qu'au jour du dépôt des projets de résolutions ayant été soumis à la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide que le montant des dividendes non versés correspondant à la différence entre le nombre d'actions auto-détenues au jour de la mise en paiement des dividendes et le nombre d'actions auto-détenues au jour du dépôt des projets de résolutions multipliée par 0,15 €, serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices clos.

Quatrième résolution - **Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions**

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.



Cinquième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Joël Pétilion.

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Joël Pétilion, Président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions dans le cadre d'un licenciement.

Sixième résolution - Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 années arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Madame **Nadine Veldung**
Née le 30 mai 1966 à Mannheim (Allemagne)
Demeurant 113, rue de la Faisanderie – 75116 PARIS
Madame Nadine Veldung n'exerce pas d'autres mandats.

Septième résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de renouveler en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 années arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur **Dominique Henneresse**
Né le 6 Août 1952 à Montmedy (55)
Demeurant 8, rue Schiller, 67000 STRASBOURG
Monsieur Dominique Henneresse exerce en outre les mandats suivants :
 - Gérant de la SARL FIDELYS CONSEIL
 - Administrateur de la SA HILD

Huitième résolution – Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 24 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Kindy par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,



- ▮ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2011 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 15 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 954 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

2. PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2011

Dixième résolution – Délégation pour réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 15 décembre 2013, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

4. En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public^{1 2}

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou

¹ Cf article L.225-136-1 du code de commerce

² Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %. Toutefois, dans la limite de 10 % du capital social par an, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du Directoire et d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

- indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
 3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros.
 4. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.
 5. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.
 6. Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la dixième résolution.
 7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
 8. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
 9. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
 10. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
 11. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution – **Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé^{1 2}**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la

¹ Cf article L.225-136-3 du code de commerce

² Le prix d'émission des titres nouveaux sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %. Toutefois, dans la limite de 10 % du capital social par an, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission selon les modalités qu'elle déterminera au vu d'un rapport du Directoire et d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société prévu à la dixième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des dixième, onzième et douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

Quinzième résolution – Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Seizième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Dix-septième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

XVIII Personnes responsables

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations et réserves suivantes :

- ▮ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2011 figurant en page 73 de ce présent document, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IFRS 8 et une observation sur l'activation des déficits reportables,
- ▮ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2010 figurant en page 95 du document de référence 2009/2010 enregistré à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IFRS 8,
- ▮ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2009 figurant en page 94 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005, contient une réserve sur la présentation de l'information sectorielle requise par IFRS 8 et des observations sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.
- ▮ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de Kindy S.A. au 30 juin 2009 figurant en page 120 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005, contient une observation sur l'incertitude liée à la continuité de l'exploitation.

Le Président du Directoire,

Joël PETILLON

XIX Contrôleurs légaux des comptes

1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.1. Commissaires aux comptes titulaires

- ▭ Société KPMG SA¹
2, bis rue de Villiers
92 300 LEVALLOIS PERRET

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- ▭ Cabinet Opus 3.14 Audit & Conseil²
1 091 chemin de Clère
76 230 BOIS GUILLAUME

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

1.2. Commissaires aux comptes suppléants

- ▭ Monsieur Gérard Gaultry
1 Cours Valmy
92 923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

- ▭ Monsieur Christophe Hamel
7, rue Jacques Monod – Parc de la Vatine
76 130 MONT SAINT AIGNAN

Mandat actuel : 2008

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013/2014

2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2010/2011				2009/2010			
	KPMG S.A.		Opus 3.14		KPMG S.A.		Opus 3.14	
	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%	Montant en k€	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %
▭ Dont Kindy SA (holding)	24		21		24		16	
▭ Dont filiales intégrées globalement	74				87			
Missions accessoires	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	98	100 %	21	100 %	111	100 %	16	100 %

¹ Société KPMG représentée par Monsieur Simon Lubais

² Cabinet Opus 3.14 représenté par Monsieur Alexis Levasseur



XX Informations complémentaires

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

DENOMINATION SOCIALE

Kindy S.A.

SIEGE SOCIAL

36 rue des bonnetiers – 60 220 MOLIENS

DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

10 juin 1992

FORME JURIDIQUE :

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur et par les statuts.

DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

379 402 191 RCS Beauvais

CODE APE : 741J

ACTIVITE : Prise de participation dans toutes sociétés.

EVOLUTION DU CAPITAL

1992 : Création de la société au capital de 9 146 941 euros (60 000 000 francs)

1992 : Augmentation de capital de 365 877 euros (2 400 000 francs)

2002 : Augmentation de capital par incorporation de réserves de 471 182 euros

2006 : Augmentation de capital de 312 000 euros

2007 : Augmentation de capital de 128 000 euros

2009 : Réduction de capital de 5 212 000 euros (par réduction de la valeur nominale des actions ramenée de 8 euros à 4 euros)

2. LES STATUTS

2.1. **Objet social (article 3 des statuts)**

La société a pour objet :

- La propriété d'actions de la société Kindy Bloquert représentant la majorité du capital et des droits de vote de cette société, ainsi que la gestion des droits de toute nature attachés à ces actions.
- L'achat, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières émises par la société Kindy Bloquert et par toute société directement ou indirectement contrôlée par cette dernière au sens de l'article L.233-3 et L233-4 du code de commerce,
- La prise de participations de façon directe ou indirecte, et par quelque moyen que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, françaises ou étrangères,
- Toutes actions de direction, d'animation ou de gestion dans toutes sociétés, entreprises ou opérations civiles ou commerciales, françaises ou étrangères,
- L'exercice de toutes activités se rapportant directement aux sociétés du Groupe Kindy.

Elle peut à cet effet, tant en France qu'à l'étranger :

- Réaliser ces opérations soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, au courtage ou à la commission,

- ▮ Et d'une façon générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles de faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes morales ou physiques, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

2.2. Affectation des résultats (article 23 des statuts)

L'exercice social commence le PREMIER JUILLET (1^{er} juillet) et se termine le TRENTE JUIN (30 juin) de chaque année.

A la clôture de chaque exercice, le Directoire établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé, assorti des observations du Conseil de Surveillance.

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé:

- ▮ les sommes à porter en réserve par application de la loi ou les statuts et, en particulier, 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;
- ▮ les sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire juge utile d'affecter à toutes les réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

2.3. Assemblée générale (article 22 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès.

Elles représentent l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Elles sont réunies au siège ou en autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance, ou en son absence par le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées Générales.

L'Assemblée aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende une option entre le paiement en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la loi.

2.4. Forme et transmission des actions (article 8 des statuts)

A compter de l'introduction en Bourse et sous condition suspensive de la réalisation de celle-ci, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires.

Elles se transmettent par virement de compte à compte.

La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres (SICOVAM) des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, dans le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Chaque actionnaire, venant à détenir une fraction égale ou supérieure à 3 % du capital social, est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, ainsi que des droits de vote actuels et potentiels qui y sont attachés.

La notification de ces informations s'effectue par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été atteint.

Cette obligation s'applique chaque fois que la participation au capital franchit, en augmentant comme en diminuant, un nouveau seuil de 3 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans lesdites conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

2.5. Droits et obligations attachés aux actions (article 9 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'Article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire, en ce cas, leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3. AUTODETENTION ET RACHATS D' ACTIONS

3.1. Programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2010

L'Assemblée Générale du 14 décembre 2010 a autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 130.300 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- ▮ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Kindy par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- ▮ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- ▮ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- ▮ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ▮ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2010 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 12 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 563 600 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités

3.2. Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 14 décembre 2010 :

1. donne au Directoire, l'autorisation d'annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. Fixe à vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 14 décembre 2012, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

4. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/244 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- ▭ les comptes consolidés de l'exercice 2008/2009 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant respectivement en pages 9 à 55, 64 à 93 et 95 à 96 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- ▭ les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant respectivement en pages 10 à 54, 64 à 93 et 95 à 97 du document de référence 2009/2010 enregistré à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079
- ▭ l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe sur l'exercice 2008/2009, présentée page 22 à 25 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- ▭ l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe sur l'exercice 2009/2010, présentée page 22 à 27 du document de référence 2009/2010 enregistré à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079,
- ▭ les comptes annuels de la Société Kindy pour l'exercice 2008/2009 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant respectivement en pages 106 à 119 et 121 à 122 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- ▭ les comptes annuels de la Société Kindy pour l'exercice 2009/2010 établis en application des normes comptables françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférant, figurant respectivement en pages 107 à 121 et 122 à 124 du document de référence 2009/2010 enregistré à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079,
- ▭ le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2008/2009, figurant en pages 98 à 100 du document de référence 2008/2009 enregistré à l'AMF le 09 février 2010 sous le numéro R10-005,
- ▭ le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2009/2010, figurant en pages 98 à 101 du document de référence 2009/2010 enregistré à l'AMF le 06 décembre 2010 sous le numéro R10-079.

5. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Directoire aux Assemblées, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport du président du Conseil de Surveillance, les états financiers de Kindy S.A. pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 36, rue des bonnetiers, 60 220 Moliens. (Téléphone : 03 44 46 46 46)

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site Internet www.groupekindy.fr

XXI Tableau de concordance

Rubrique de l'annexe 1 du règlement CE 809/2004	Rapport Kindy Titre ou emplacement correspondant	Page
1 Personnes responsables	XVIII - Personnes responsables	103
2 Contrôleurs légaux des comptes		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	XIX - Commissaires aux comptes	104
2.2 Démission des contrôleurs légaux	Non applicable	-
3 Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	I-3 L'état du résultat consolidé	6
	I-2 L'état de situation financière consolidé	5
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Non applicable	-
4 Facteurs de risques	II-10 Analyse de nos risques	14
5 Information sur Kindy		
5.1 Histoire et évolution de la société	II-2 L'historique	11
5.2 Investissements	II-13-2 Les investissements	21
6 Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	II-3 Commentaires sur les activités du Groupe	11
6.2 Principaux marchés	II-3 Commentaires sur les activités du Groupe	11
6.3 Evénements exceptionnels	II-4 Faits marquants pour le Groupe	13
7 Organigramme		
7.1 Description du Groupe	II-1 Périmètre du Groupe consolidé	10
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	II-1 Périmètre du Groupe consolidé	10
8 Propriétés immobilières, usines et équipements	VI-2 Propriétés, usines et équipements	41
9 Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	II-13-2 L'état de situation financière consolidée	21
9.2 Résultat d'exploitation	II-13-1 L'état du résultat consolidé	19
10 Trésorerie et capitaux	II-13-2 L'état de situation financière consolidée	20
11 Recherche et développement, brevets et licences	II-16 Activités en matière de recherche et développement	21
12 Information sur les tendances	II-14 L'avenir du Groupe	21
13 Prévisions ou estimations du bénéfice	Non applicable	-
14 Organes d'administration, de direction et de surveillance	IV-1 Les mandataires de la société Kindy SA	30
15 Rémunérations et avantages	IV-2 Les rémunérations des mandataires	31
16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	VII-1 Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance	42
17 Salariés		
17.1 Nombre de salariés	V-1 Politique de recrutement	35
17.2 Participation et stock-options	Non applicable	-
17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	III-5 Etat de la participation des salariés	28
18 Principaux actionnaires	III-1 L'actionnariat de la société	27
19 Opérations avec les apparentés	VIII-8-3 Transactions avec les parties liées	70
20 Informations financières		
20.1 Informations financières historiques	VIII-Comptes consolidés au 30/06/2011	47
20.2 Informations financières pro forma	Non applicable	-
20.3 Etats financiers	VIII-Comptes consolidés au 30/06/2011	47
20.4 Vérification des informations financières historiques	IX-Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	73
20.5 Dates des dernières informations financières	II-19 Actualisation en date du 08 novembre 2011	26
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	-
20.7 Politique de distribution des dividendes	III-7 Politique de distribution des dividendes	29
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	II-11-3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	18
20.9 Changements significatifs de la situation financière	II-15 Evénements intervenus depuis la clôture	21



21 Informations complémentaires		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit, et pour chaque catégorie d'actions : autorisées, émises et totalement libérées, émises et non totalement libérées, val nominale, rapprochement actions en circulation ouverture-clôture	III - L'actionnariat de la société	27
21.1.2 Nature et nombre actions non représentatives du capital.	Non applicable	
21.1.3 nombre, valeur comptable, actions détenues par l'émetteur.	III-1 L'actionnariat de la société	27
21.1.4 Valeurs Mobilières convertibles, échangeables, assorties de BSA, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	Non applicable	
21.1.5 [capital autorisé non émis = Délégations conférées au Directoire]	II-18-9 - Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire	25
21.1.6 Description options et accords conditionnels et inconditionnels sur le capital des filiales.		
21.1.7 Historique du capital social.	XX-1 Informations concernant l'émetteur	105
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur et description dans les statuts	XX-2 Les statuts	105
21.2.2 Résumé de toute disposition relative aux membres des organes (charte, règlement intérieur...)	Non applicable	
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions / chaque catégorie d'actions	XX-2-5 Droits et obligations attachés aux actions	107
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires:	Non applicable	
21.2.5 Modalités de convocation AGO et AGE	XX-2-3 Assemblée générale	106
21.2.6 Description de toute disposition pouvant retarder, différer, ou empêcher un changement de contrôle.	Non applicable	
21.2.7 Seuils à déclarer, au titre de toute disposition.	XX-2-4 Forme et transmission des actions	106
21.2.8 Conditions de modification du capital (au-delà des dispositions réglementaires)	XX-3 Autodétention et rachats d'actions	107
22 Contrats importants	II-4 Faits marquants pour le Groupe	13
23 Informations provenant de tiers	Non applicable	-
24 Documents accessibles au public	XX-5 Documents accessibles au public	109
25 Informations sur les participations	VIII-5 Périmètre de consolidation	61